UNIVERSITE D'ANTANANARIVO

Ecole Supérieure des Sciences Agronomique Département des Eaux et Forêts

Mémoire de fin d'études pour l'obtention du

Diplôme d'Ingénieur Agronome

Option : Eaux et Forêts

ETUDE DE LA GOUVERNANCE LOCALE DE LA RESERVE SPECIALE DE BEZA MAHAFALY EN VUE DU RENFORCEMENT DE SA GESTION

Présenté par :
RANAIVOARISOA Serge Balith

04 Février 2008

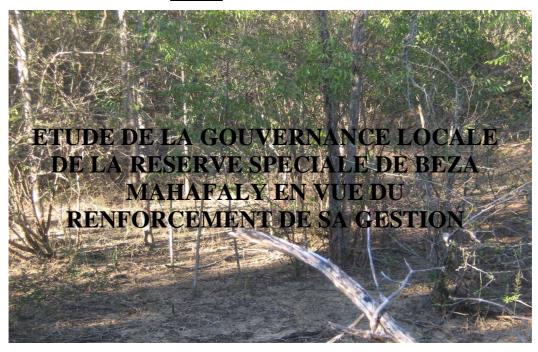


UNIVERSITE D'ANTANANARIVO ECOLE SUPERIEURE DES SCIENCES AGRONOMIQUES DEPARTEMENT DES EAUX ET FORETS



MEMOIRE DE FIN D'ETUDE POUR L'OBTENTION DU DIPLOME D'INGENIORAT EN AGRONOMIE

Option: EAUX ET FORETS



Par:

RANAIVOARISOA Serge Balith

Membres de Jury

Président : Pr RAJOELISON Lalanirina Gabrielle

Rapporteur: Pr. RAMAMONJISOA Bruno

Examinateur : Dr. RATSIRARSON Joelisoa

Examinateur : Dr. RAZAFIARIJAONA Jules

04 février 2008

PRESENTATION DES PARTENAIRES



Le Département des Eaux et Forêts de l'Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques est une institution formant des futurs cadres et décideurs du pays. Les élèves ingénieurs forestiers sont forgés pour être apte à diriger des projets de conservation et de développement. Pour ce faire, l'ESSA-Forêts dispense aux étudiants des cours adaptés au contexte actuel, appuyés par des travaux de terrain sur les sites d'application.

En effet, l'ESSA-Forêts dispose cinq sites d'application dont fait partie Bezà Mahafaly, où il a opéré depuis plus de vingt ans à travers des recherches scientifiques et des activités de développement local.



La gestion du réseau national des Aires Protégées de Madagascar est confiée à l'Association Nationale pour la Gestion des aires Protégées (ANGAP) par le Gouvernement malagasy sous tutelle du Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts. Sa mission consiste essentiellement à « Etablir, conserver et gérer de manière durable un réseau national des Parcs et réserves, représentatif de la diversité biologique ou du patrimoine naturel propres à Madagascar.

Ces Aires Protégées, sources de fierté nationale pour les générations présentes et futures, doivent être des lieux de préservation, d'éducation, de récréation et contribuer au développement des communautés riveraines et à l'économie régionale et nationale ».

De ce fait, l'ESSA-Forêts travaille en étroite collaboration avec l'ANGAP pour la gestion de la forêt de Bezà Mahafaly.

REMERCIEMENTS

C'est avec un immense plaisir est une profonde reconnaissance que nous citons ici tous ceux dont les contributions sont primordiales dans la réalisation de ce travail.

Ainsi, à

-Professeur RAJOELISON Lalanirina Gabrielle, Chef du Département des Eaux et Forêts de l'ESSA,

Pour le grand honneur que vous nous faites d'accepter d'être le Président de ce mémoire, nous vous adressons nos profonds respects.

-Notre rapporteur, Professeur RAMAMONJISOA Bruno, Chef de la Division de formation et de Recherche en Economie et Politique Forestière, Enseignant à l'ESSA-Forêts,

Malgré vos multiples occupations, vous avez consacré votre temps à guider avec compétence ce présent travail. Nous vous témoignons nos sincères et profondes gratitudes.

-Monsieur RATSIRARSON Joelisoa, Docteur Ingénieur, Chef de la Division de formation et de Recherche en Ecologie et Biodiversité, enseignant à l'ESSA-Forêts,

Malgré votre emploi du temps chargé, vous avez accepté d'examiner ce travail et donner vos critiques et recommandations. Nous vous adressons nos vifs remerciements.

-Monsieur RAZAFIARIJAONA Jules, Docteur Ingénieur, enseignant chercheur à l'ESSA-Forêts,

Malgré vos diverses obligations, vous avez accepté de figurer parmi les membres de jury de ce mémoire. Nous vous envoyons nos profondes reconnaissances.

Nous adressons également nos remerciements à

-Tout le personnel de la Réserve Spéciale de Bezà Mahafaly, en particulier M Jacky YOUSSOUF Chef de la section Recherche, ainsi que M ANDRIANANDRASANA Andry Chef de Réserve, qui nous a bien accueillis et prodigués des Conseils et informations sur notre travail.

-Tous les professeurs et personnel de l'ESSA/ Forêts pour leur formation très instructive et précieuse.

- -Toute ma famille et mes amis pour leur soutien.
- -Les membres de la famille RASATA qui m'ont aidé énormément.

RESUME

Madagascar est l'un des pays qui possèdent un énorme potentiel en biodiversité, mais qui connaissent une nette dégradation. Des mesures ont été prises par les décideurs d'antan pour freiner ce fléau, mais sans résultats concrets. Les problèmes socio-économiques en sont les principales causes, conjugués à un manque de conscience et de confiance et une divergence d'opinion sur les objectifs.

Ce présent travail essaie donc d'étudier la gouvernance locale des ressources naturelles à Bezà Mahafaly, en vue de l'extension de la réserve. L'objet est de comprendre le fonctionnement du système social local afin de pouvoir trouver un terrain d'entente pour le renforcement des collaborations. Des modes de gouvernance jugés appropriés pour diriger la réserve spéciale est proposée à la fin du travail. Ceux-ci prévoient une stratification : l'une partie de l'aire protégée sera gérée par l'agence gouvernementale, l'autre partie cogérée avec les communautés locales.

La méthodologie utilisée durant ce travail est basée sur des analyses socio-économiques par le biais du cadre analytique de la gouvernance. L'étude se porte alors sur l'analyse des problèmes, des acteurs, des questions de normes et de pouvoirs. Les résultats de ces analyses ont été posés sous forme de leçons qui ont été ensuite traduites en recommandations.

Les relations de pouvoir qui ont existé auparavant montrent qu'il y avait un déséquilibre de la balance de pouvoir. Cette situation avait conduit à une désorganisation, d'où l'anarchie. Heureusement, tous les acteurs opérants à Bezà Mahafaly sont actuellement conscients de l'importance de l'implication de la population locale dans la gestion de l'aire protégée. Ainsi, trois propositions sont avancées :

- > Bonne définition des objectifs respectifs et communs
- > Organisation juridique des modes d'accès aux ressources et des transferts de pouvoir
- ➤ Une gouvernance basée sur une confiance mutuelle.

<u>Mots clés</u> : Cogestion, Communautés autochtones, Gouvernance, Jeux d'acteurs Réserve Spéciale de Bezà Mahafaly, Madagascar.

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES	
LISTE DES CARTES	
LISTE DES FIGURES	
LISTE DES PHOTOS	
LISTE DES TABLEAUX	
LISTE DES ANNEXES	
RESUME	6
INTRODUCTION	
1.1. Problématique	
1.2. Finalité et objectifs	
2.1. Le milieu physique	3
2.1.1. Localisation géographique et cadre institutionnel 2.1.2. Le climat 2.1.3. Relief et topographie 2.1.4. Hydrographie	5 6
2.1.5. Géologie	
2.2.1. La flore de Bezà Mahafaly	10
2.3.1. La population locale	13 13
2.3.3.2. Les systèmes d'élevage	
2.3.3.3. Les autres systèmes	
2.2.3.4. Menaces et pressions	14
3.1. Rappel de la problématique et des objectifs	15
3.2. Les étapes méthodologiques	17
3.2.1. Phase préparatoire	17
3.2.2.2. Choix de la zone d'étude	18
3.2.2.3. Observations directes	19
3.2.2.4. Les interviews	19
3.2.2.5. Thèmes élaborés pour la collecte de données	20
3.2.3. Analyses et synthèses des informations	21
3.3.1. Qualité des données	

4.1. Résultats bibliographiques	. 22
4.1.1. Le concept de « Gouvernance des Aires Protégées »	
4.1.1.2. Les différents types de gouvernance possibles dans le SAPM	. 22
4.1.2. Notions d'aires protégées de catégories IV ou Réserve Spéciale	. 23 . 25
4.2.1. Les ressources naturelles de Bezà Mahafaly	. 25
4.2.2.2. Utilisation des produits forestiers ligneux	. 25
4.2.2.3. Extraction des produits forestiers non ligneux	. 27
4.2.3. Les autres formes d'utilisation	
4.2.3.2. Les forêts utilisées pour les « fomba »	. 28
4.3. Les acteurs dans la localité de Bezà Mahafaly	. 29
4.3.1. Les services étatiques et la gestion des ressources naturelles	
4.3.1.2. Le Cantonnement forestier	. 29
4.3.1.3. Les autres démembrements de l'Etat	. 30
4.3.2. Les communautés autochtones et locales	
4.3.2.2. Les personnages influents : caractéristiques et rôles	. 30
4.3.3. Les structures émergentes des consensus entre les acteurs locaux	
4.3.3.2. Le comité du « DINA »	. 33
4.4. Le système traditionnel de gestion des ressources naturelles hors reserve à Bezà	
Mahafaly	. 33
4.4.1. Modes d'accès à l'espace et aux ressources forestières	
4.4.1.2. Aspects socio-anthropologiques	. 34
4.4.1.3. Aspects politico juridiques	. 34
4.4.2. La capacité de gestion des communautés locales : le capital de savoir faire lo	. 35
4.5. Evolution de la gouvernance à Bezà Mahafaly par rapport aux progressions du contex	te
local	. 36
4.5.1. Les époques avant l'implantation du projet	. 37
4.6. La gouvernance de la Réserve Spéciale de Bezà Mahafaly dans le contexte actuel	
4.6.1. Analyse des comportements des acteurs	ly
4.7. Leçons tirées de l'analyse de la gouvernance des ressources naturelles à Bezà Mahafaly	

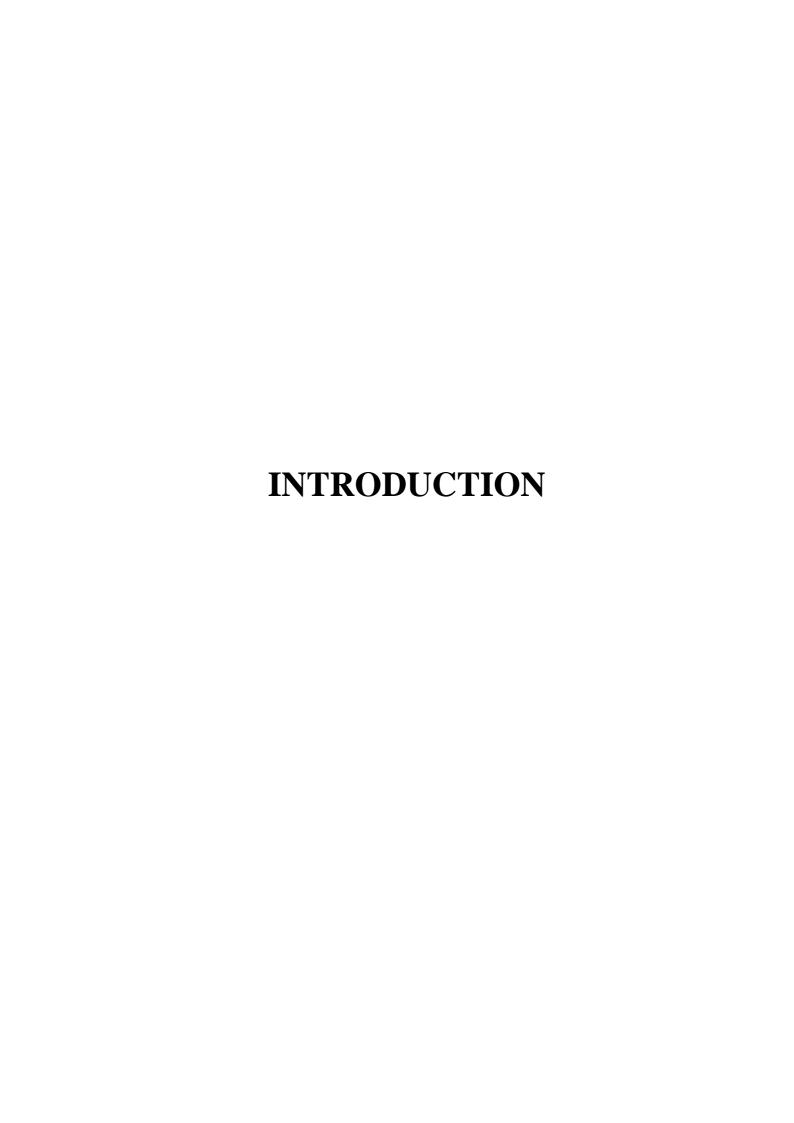
4.7.1. Le résumé de la situation actuelle	44
4.7.2. La faible coordination entre les structures locales	
4.7.3. La nécessité d'une amélioration des modes de partenariat avec les locaux	45
4.7.4. La possibilité de deux types de gouvernance	45
5.1. Une bonne definition des objectifs	47
5.2. Une organisation juridique des modes d'accès et des transferts de pouvoirs	47
5.3. Les types de gouvernance appropriée	49
5.3.1. Justification	49
5.3.2. Définitions de la cogestion	
5.3.3. Organisation de la gouvernance	50
5.3.3.1. Gouvernance de l'aire de conservation	50
5.3.3.2. Gouvernance de la zone tampon	52
5.3.3.3. Le renforcement des capacités des acteurs locaux	53
5.3.3.4. Les rôles et responsabilités des acteurs	54
5.3.3.5. Cadre logique résumant les actions à entreprendre	55

LISTE DES ACRONYMES

ANGAP: Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées. ESSA-Forêts : Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques, Départements des Eaux et Forêts. **LABO**: Laboratoire **RS**: Réserve Spéciale. **WWF**: World Wide Fund for Nature. COAP: Code de Gestion des Aires Protégées LISTE DES ANNEXES Annexe 1: Fiche d'enquête.....i Annexe 2: Liste des "Tananaomby"iv Annexe 3: Liste des personnes influentesiv Annexe 4: Dina.....v Annexe 5: Principe de bonne gouvernanceix Annexe 6: Les catégories d'aires protégées selon UICN.....ix Annexe 7: Extrait du Décret n° 87-110 fixant les modalités des exploitations, des permis de coupe et des droits d'usagex LISTE DES FIGURES Figure 1: Diagramme ombrothermique de la région de Betioky Sud établi selon WALTER Figure 3: Possibilités de quelques types de gouvernance dans une Aire Protégée selon Feyerabend......46 LISTE DES PHOTOS Photo 2: Quelques exemples de faune de Bezà Mahafaly......11

LISTE DES CARTES

Carte 1: Localisation et délimitation de la zone d'étude	4
Carte 2: Carte d'occupation du sol	8
Carte 3: Carte de distribution de la population	12
Carte 4: Présentation des zones d'enquêtes	18
Carte 5: Les Réserves Spéciales de Madagascar	24
Carte 6: Carte représentant l'extension de l'aire protégée	38
LISTE DES TABLEAUX	
Tableau 1: Climat de Betioky Sud (1961-1990)	5
Tableau 2: Résumé de la diversité faunistique de la région de Bezà Mahafaly	
Tableau 3: Rappel de la problématique et des objectifs	15
Tableau 4: Répartition des personnes enquêtées selon leur catégories	20
Tableau 5: Répartition des forêts par Fokontany	33
Tableau 6: Evolutions du contexte à Bezà Mahafaly (modèle d'analyse adopté d'un	e étude
menée dans les forêts Amazoniennes)	40
Tableau 7: Rôles et responsabilités des acteurs	54
Tableau 8: Cadre logique résumant les recommandations	55



1.1. PROBLEMATIQUE

Les questions sur la biodiversité deviennent de plus en plus des centres des débats lors des colloques internationaux. Les spécialistes du monde entier sont conscients de l'importance d'une nouvelle vision sur le long terme. La naissance du concept de développement durable, dont les enjeux mal connus au XIXème siècle et qui se résument comme l'utilisation des ressources naturelles dans le temps présent et futur, avait accélérée les processus de conservation dans le monde. Des mesures ont été prises à l'échelle internationale lors des divers congrès avant celui de RIO en 1992. Ces décisions consistent à atteindre des objectifs d'intérêt collectif pour un patrimoine commun, c'est-à-dire une gestion de la biodiversité au niveau international sur des bases scientifiques et réglementaires. Dans cette optique, l'exclusion a été totale, ce qui a provoqué des réactions négatives de la part des communautés traditionnelles, d'où l'échec de la conservation. A partir de la conférence de RIO en 1992, une nouvelle perspective a vu le jour. Celle d'un intérêt commun pour la gestion d'une multitude de patrimoines sous la responsabilité des Etats mettant l'accent sur la coordination des accès et des utilisations centrée notamment sur des questions d'équité internationale.

Partant d'un intérêt focalisé sur la « nature » qui excluait les populations, de plus en plus de professionnels reconnaissent aujourd'hui que les ressources naturelles, les populations et cultures sont fondamentalement entrelacées. Une politique harmonieuse de conservation et de développement durable ne peut plus se concevoir, sans l'instauration de débats et de négociations au niveau local entre les scientifiques, les politiques et les communautés locales. Ce qui a donné à la gouvernance locale une importance nouvelle. (GRAZIA BORRINI-FEYERABEND et al).

Madagascar est une vaste île dont la superficie avoisine les 590000km². Elle s'est séparée de l'Afrique il y a 60 millions d'années. Cette séparation a été très bénéfique pour la Grande Ile, car beaucoup d'espèces de faune et de flore y ont expérimenté une évolution unique (GOODMAN et BENSTEAD, 2003). Madagascar est alors reconnue mondialement par sa richesse en biodiversité, avec un taux d'endémisme élevé de 78% (MYERS et *al*, 2000).

Cependant, la survie de cette fortune est compromise suite à des dégradations récurrentes, remettant en cause sa durabilité. Les activités humaines, souvent liées à des problèmes socio-économiques en sont les principales causes. En effet, à des besoins quotidiens de subsistance s'ajoutent des actes de vandalisme. Les communautés traditionnelles, c'est-à-dire les populations vivant les plus proches des ressources naturelles utilisent celles-ci à travers leurs droits d'usage, alors que les citadins constituent les principaux consommateurs de produits finis issus de ces ressources (bois de service, bois d'énergie). En plus, le manque de conscience de certains individus associé à la défaillance du système juridique a entraîné à leurs surexploitations. Ainsi, Madagascar a figuré depuis des années parmi les « Hotspots » au monde.

Pour freiner ce fléau, l'Etat malagasy a envisagé de renforcer la conservation de la biodiversité en augmentant les superficies des aires protégées. Ces nouvelles aires protégées seront mises en place suite à un long processus d'identification, de communication et de validation.

Concernant le Sud ouest de l'île en particulier, l'écosystème est un type de milieu naturel unique et très sensible. Sa végétation est caractérisée par une formation forestière dense sèche de la série bioclimatique << DIDIEREACEAE et EUPHORBIACEAE>> (SMITH, 1997 in ANDRIANANTENAINA, 2005). Malheureusement, cet écosystème est également menacé de disparition. Les activités agropastorales notamment l'élevage extensif du bétail constitue une des principales causes de la perte en biodiversité dans cette région (RAZAFINDRAKOTO, 1997).

La Réserve Spéciale de Bezà Mahafaly est l'une des aires protégées du Sud qui va subir une extension de sa surface. Ce projet d'extension a pour objet de renforcer la conservation de la biodiversité locale à travers la continuité des divers faciès existants et le respect des droits d'usages traditionnels. En effet, plusieurs forêts communautaires vont être incluses dans la nouvelle délimitation. Ce qui nécessite la connaissance des règles locales de gestion de ces forêts. La présente recherche se fonde sur l'étude de la gouvernance locale des ressources naturelles des forêts à protéger de Bezà Mahafaly.

1.2. FINALITE ET OBJECTIFS

La finalité de cette étude est d'assurer que l'extension de la Réserve Spéciale de Bezà Mahafaly contribuera à la conservation de la biodiversité locale sans compromettre la vie des riverains.

L'objectif général consiste donc à analyser la gouvernance locale de la Réserve Spéciale de Bezà Mahafaly et les autres forêts, afin de faciliter le projet d'extension.

Cela nous amène aux objectifs spécifiques suivants:

- o Identifier les différentes formes d'utilisation des forêts par la population locale;
- o Déterminer le système traditionnel de gestion des ressources naturelles;
- o Analyser et connaître le type de gouvernance actuel à Bezà Mahafaly;
- Proposer des modes de gouvernance appropriée à la Réserve pour la réussite de l'extension.

Les hypothèses qui s'y rattachent sont :

- L'agence gouvernementale ne peut plus assurer tout seul la gestion de la réserve, surtout les surfaces complémentaires;
- o La promotion de la confiance est la seule solution pour éviter une anarchie.

Nous traiterons notre travail en 4 parties (excepté le chapitre introduction) :

- o la présentation du milieu d'étude dans la première partie ;
- o les méthodes de travail dans la seconde partie ;
- o les résultats et les interprétations dans la troisième partie ;
- o les discussions des résultats et quelques recommandations dans la quatrième partie

PRESENTATION DU MILIEU D'ETUDE

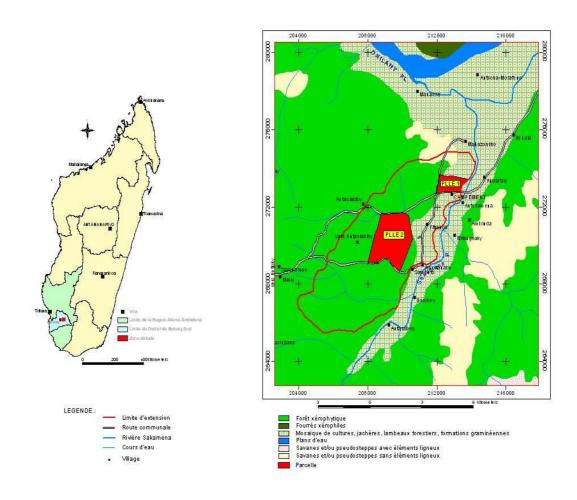
2.1. LE MILIEU PHYSIQUE

2.1.1. Localisation géographique et cadre institutionnel

La Réserve spéciale de Bezà Mahafaly se localise dans la Région << Atsimo-Andrefana>> de Madagascar. Elle se trouve à 35 km au Nord-Est de Betioky Sud, dans le Fokontany de Mahazoarivo, commune d'Ankazombalala et sous-préfecture de Betioky Sud (RATSIRARSON et *al*, 2001).

Elle est instituée en Réserve Spéciale botanique et zoologique par le décret N° 86/168 du 04 juin 1986 (RAZAFINDRAKOTO, 1997 in ANDRIANANTENAINA, 2005). Cette Réserve fait aujourd'hui l'objet de travaux pour son extension. Au terme des consultations locales et des démarches institutionnelles nécessaires, l'aire protégée de Bezà Mahafaly passera de sa superficie actuelle de 675 ha (superficie totale des deux parcelles constituant la Réserve Spéciale de Bezà Mahafaly) à 4600 ha. Les deux anciennes parcelles ont les caractéristiques suivantes :

- O La première parcelle est une forêt galerie. Elle est localisée sur les berges de la rivière Sakamena, qui se déverse dans le fleuve Onilahy à dix kilomètres de la Réserve. Cette parcelle est divisée par des layons de façon à former des placettes carrées de 100m x 100m. La limite de cette parcelle est matérialisée par des rangés de fils de fer barbelés.
- La seconde parcelle est une forêt xérophytique. Elle est localisée au Sud Ouest de la première parcelle, et matérialisée par des plantations de haies vives d'*Opuntia* sp et plus récemment d'*Alluaudia procera*.
- Entre ces deux parcelles non contiguës, c'est-à-dire entre la forêt galerie et la forêt xérophile se trouve la forêt de transition (RAZAFINDRAKOTO, 1997 in ANDRIANANTENAINA, 2005).
- o A ces anciennes parcelles à vocation de conservation s'ajoutent des forêts et milieux naturels environnants essentiellement voués aux droits d'usages traditionnels.



Carte 1: Localisation et délimitation de la zone d'étude

Source: LABO SIG ESSA FORETS

2.1.2. Le climat

Tableau 1: Climat de Betioky Sud (1961-1990)

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	0	N	D	Tot
													al
Précipitations	150.5	120.1		20.5	12.4	0.5	- 1		40.4	1.50		4.50	- -
(mm)	168,6	128,4	74,1	28,6	12,4	8,6	6,1	6,9	10,4	15,3	61,3	160 ,1	679
Nombre de jours	10	9,1	5,3	3,4	2	1,8	1,3	0,9	1,7	3,7	5,8	10	55
Tmin (°C)	21,7	21,5	20,6	18,9	15,3	12,9	12,9	13,5	15 ,4	17,8	19 ,6	21	17, 59
Tmax (°C)	34,6	34,4	34,1	32,6	30,4	28,5	28,5	30	32,7	34,5	34,7	34, 6	32, 46
Tmoy (°C)	28,2	28	27,3	25,8	22,8	20,7	20,7	21,7	24,1	26,2	27,1	27, 8	25, 03
Humidité (%)	64	64	62	63	63	63	60	55	51	51	53	61	710

Source : Direction de la Météorologie nationale d'Ampandrianomby

La température est élevée avec une moyenne annuelle de 25,03 °C. La période la plus froide se trouve au mois de juin et juillet, à laquelle la température pivote autour de 20 °C, alors que le mois le plus chaud est le janvier avec une température de 28 °C. L'amplitude thermique est faible à raison de 15 °C pendant toute l'année.

Les précipitations sont de faible quantité, qui n'atteint que 679mm par an. Elles sont réparties sur 55 jours, soit environ 1/6 de l'année. La distribution annuelle est inégale. En effet, les pluviosités les plus basses sont aux mois de juin à août, avec une quantité inférieure à 10mm. Les mois les plus humides sont de décembre à février, avec des moyennes mensuelles supérieures à 100mm.

L'humidité atmosphérique est en moyenne de 59%.

90 180 150 75 60 120 45 30 15 30 S 0 Ν D F J Μ Mois Température -- Précipitations Perhumide P > 100mm Humide 100 > P > 2TEcosec P < 2T < 100

Beticky Sud Altitude: 100-200m

Figure 1: Diagramme ombrothermique de la région de Betioky Sud établi selon WALTER et LIETH (1967)

D'après cette figure, on distingue deux saisons bien distinctes :

- O Saison de pluies de cinq mois (novembre à mars), caractérisée par une précipitation mensuelle moyenne de 118mm, un nombre de jours de pluies de 8 jours par mois et une température moyenne de 28°C. C'est le « Asara » dans le dialecte local ;
- O Saison sèche de sept mois (avril à octobre), avec une précipitation mensuelle moyenne de 15mm, un nombre moyen de jours de pluies de 2,5jours par mois et une température moyenne de 23°C. Cette période est subdivisée en trois et appelée localement « Asotry » (avril à juillet), « Afaosa » (août-septembre), et « Lohataona » (octobre-novembre).

Le climat est du type sub-aride chaud (NICOLL et LANGRAND, 1989 in Akon'ny Ala n°19).

2.1.3. Relief et topographie

Le relief dans la région de Bezà Mahafaly est relativement plat avec des successions de plateaux peu nivelés. L'altitude varie de 130 à 170 m, avec une pente faible ne dépassant pas 3%. Sur les collines, cette pente peut atteindre 40 à 50% et même devenir abrupt (RATSIRARSON et *al* 2001)

2.1.4. Hydrographie

La vallée est traversée par la rivière temporaire Sakamena. Cette rivière est à sec avec un régime de souterrain pendant la longue saison sèche. Les paysans creusent dans le sable pour chercher de l'eau potable pendant cette saison. La rivière Sakamena est un des affluents du fleuve Onilahy qui se trouve à dix kilomètres de la Réserve, et contient de nombreux affluents dont

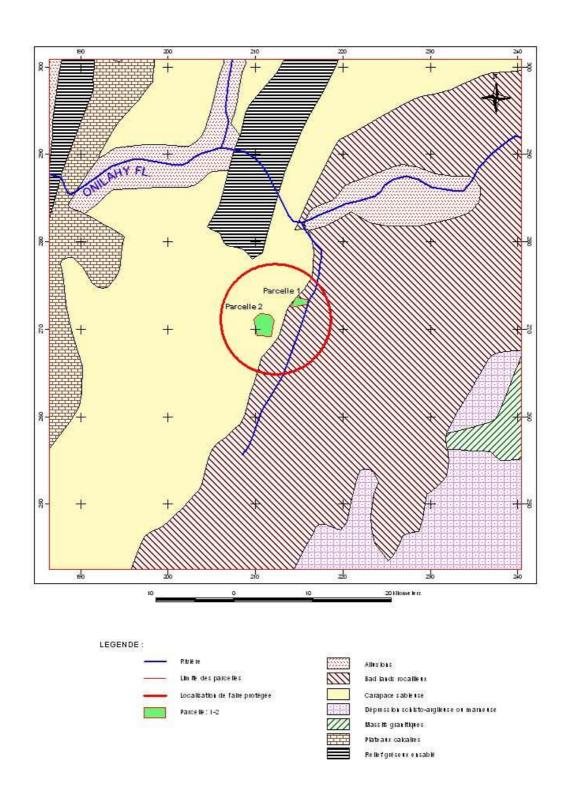
Andranotakatsy, Ehazoara, Salohilava, Amborompotsy (RATSIRARSON et *al*, 2001). La déforestation en amont de la rivière provoque l'ensablement des lits, qui pendant la période estivale, va induire à des effets désastreux tels que le débordement de la rivière, se manifestant par l'inondation des zones basses (ANDRIANANTENAINA, 2005).

2.1.5. Géologie

Géologiquement, la réserve spéciale de Bezà Mahafaly se trouve dans une zone sédimentaire marquée par des affleurements schisto-gréseux des séries moyennes et inférieures au système de la Sakamena dans lesquels dominent les sédiments Karstiques. Le socle est gréseux, et le sol sableux provient de la dégradation de la roche mère (RATSIRARSON et *al*, 2001).

D'après l'étude effectuée par ESSA/Forêts- ANGAP-WWF en 2001, on rencontre deux types de sol aux alentours de Bezà Mahafaly :

- o Les sols alluvionnaires (ou sol peu évolué d'apport appelé couramment Baiboho) qui se rencontrent au bord de la rivière Sakamena. Ces types de sol sont propices l'agriculture, vu leur richesse en limons, mais la teneur en sable augmente au fur et à mesure que l'on s'éloigne du lit de la rivière Sakamena;
- Le sol ferrugineux tropical sur des matériaux d'origines gréseuses ou sol rocailleux à sable roux qui se rencontre surtout dans la deuxième parcelle de la Réserve



Carte 2: Carte d'occupation du sol

Source: LABO SIG ESSA FORETS

2.2. LE MILIEU BIOLOGIQUE

2.2.1. La flore de Bezà Mahafaly

On observe deux types de végétation :

- La forêt épineuse sub-aride, caractérisée par la présence d'Alluaudia procera (Didiereaceae), Croton spp (Euphorbiaceae), Commiphora spp (Burseraceae), Gyrocarpus americanus (Hernandiaceae), se rencontre dans la Parcelle2 couvrant 500ha.
- O La forêt galerie, dont la strate arborescente est dominée par le Tamarinier (*Tamarindus indica*) et les strates moyennes et inférieures par *Crateva exelsa* (Capparidaceae) et *Azina tetracantha* (Salvadoraceae). [RAKOTOZAFY, 1989 in Akon'ny Ala n°19, 1996] est localisée dans la parcelle1 (80ha).

Entre ces deux parcelles, on rencontre une végétation de transition reliant la forêt galerie au fourré xérophile. Elle est composée de trois strates :

- Une strate clairsemée dite supérieure, dominée par Tamarindus indica et Salvadora angustifolia;
- Une strate constituée par des espèces arbustives très denses de différentes tailles ;
- Et une strate basse très dense et de pénétration difficile (ANDRIANATENAINA, 2005).

Dans la première parcelle et ses alentours, le nombre d'individus par hectare ayant un diamètre supérieur à 3 cm est en moyenne de 2190. La hauteur moyenne des arbres est de 6,33 m, avec un diamètre moyen de 7,93 cm.

Dans la deuxième parcelle, ceux-ci sont au nombre de 2070 en moyenne, avec une hauteur moyenne des arbres de 4,5 m, et un diamètre moyen de 6,5 cm. (RATSIRARSON et *al*, 2001).



Photo 1: Zone de transition de la forêt de Bezà mahafaly

2.2.2. La faune de Bezà Mahafaly

La région de Bezà Mahafaly abrite des espèces faunistiques diversifiées et caractéristiques du Sud Ouest de Madagascar.

- Les lémuriens sont représentés par cinq (5) espèces dont deux diurnes (Lemur catta et Propithécus verreauxi verreauxi) et trois nocturnes (Lepilemur leucopus, Micriocebus murinus et M. griseorufus)
- O Les Lipotyphla par six espèces et les rongeurs par trois espèces. Pour les Lipotyphla, Geogale aurita et Echinops telfairi sont les espèces les plus remarquées. Les autres espèces sont Hemicentetes semispinosus, Setifer setosus, Suncus madagascariensis et Tenrec ecaudatus. Concernant les rongeurs, Rattus rattus est l'espèce la plus abondante. Une autre espèce introduite est Mus musculus. L'espèce de rongeur endémique Eliurus myoxinus, qui semble rare, est forestière et arboricole.
- O Les chauve- souris comprennent quatre (4) espèces (*Pteropus rufus, Hipposideros commersoni, Tadarida jugularis* et *Taphozous mauritianus*).
- o Les Carnivores renferment trois espèces, dont une espèce endémique

(Cryptoprocta ferox) et deux espèces introduites (Felis sp. et Viverricula indica)

- Potamocherus larvatus, la seule espèce d'Ongulés sauvage à Madagascar, est aussi représentée à Bezà Mahafaly.
- o En 2001, RATSIRARSON et *al* ont énoncé que Bezà Mahafaly abrite quinze (15) espèces de serpents, dix huit (18) espèces de lézards, deux espèces de tortues, une espèce de crocodile et trois espèces d'amphibiens.
- L'avifaune de la région comprend 102 espèces d'oiseaux appartenant à 43 familles, dont 27 espèces sont endémiques.
- 115 Genres d'insectes contenant 179 espèces, groupés dans 42 Familles sont représentés à Bezà Mahafaly.

Tableau 2: Résumé de la diversité faunistique de la région de Bezà Mahafaly

Groupe biologique	TAXONOMIE								
	Familles	Genres	Espèces						
MAMMIFERES	15	21	22						
OISEAUX	43	82	102						
REPTILES	11	27	36						
AMPHIBIENS	2	2	3						
INSECTES	42	115	179						

Source: RATSIRARSON et al, 2001.







Microcebus murinus



Echinops telfairi

Photo 2: Quelques exemples de faune de Bezà Mahafaly

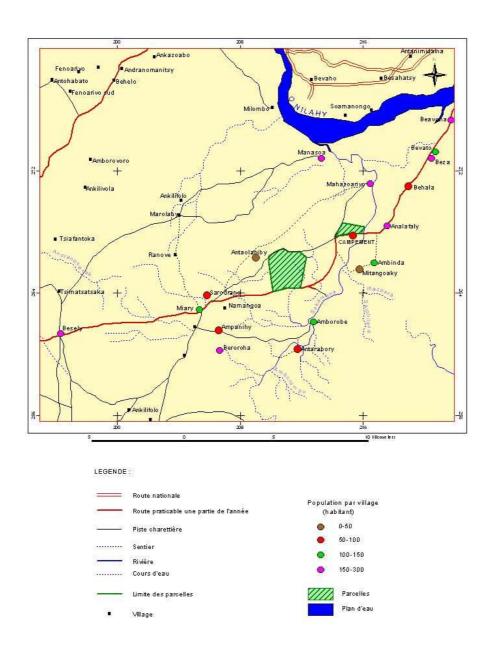
2.3. LE MILIEU HUMAIN

2.3.1. La population locale

La population humaine est composée surtout de Mahafaly, d'Antandroy et de Tanala. Les Mahafaly sont les plus nombreux et comprennent plusieurs clans, y compris les Tefandry, Temohita, Karimbola, Tetsilany, Temaromainty, Temarofotsy, Teranomasy et Talamay.

La population dans la région de Bezà Mahafaly comptait 2310 habitants (recensement en 1996) avec une faible densité, en moyenne autour de 4 individus au km² (RATSIRARSON et *al*, 2001 in ANDRIANANTENAINA, 2005).

La répartition de la population dans l'espace est inégale. Les villages périphériques de la Réserve comptent 19 hameaux, et chaque hameau abrite deux à 171 ménages. Le nombre total de la population est proportionnel au nombre des ménages de chaque village.



Carte 3: Carte de distribution de la population

Source: LABO SIG ESSA FORETS

La population est jeune et il n'y a pas une différence significative entre le nombre des hommes et des femmes dans chaque catégorie d'âge (RATSIRARSON et *al*, 2001).

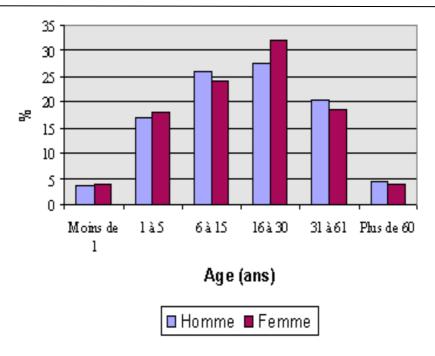


Figure 2: Catégorie d'âge de la population aux alentours de Bezà Mahafaly

Source: RATSIRARSON et al, 2001

2.3.2. Organisation sociale des communautés

Le chef de famille (homme) est généralement natif du village tandis que sa femme (ou ses deux ou trois femmes) vient (ou viennent) des villages environnants. (RATSIRARSON et al, 2001).

La polygamie est acceptée chez le Foko Mahafaly et considérée même comme un prestige social. Les villages sont habités par des gens qui sont presque de la même famille. Ce qui renforce une cohésion sociale remarquable démontrée par les différentes formes d'entraides. En effet, les gens s'aident mutuellement dans des périodes difficiles (décès, pertes de zébus, etc.), ou encore lors des périodes culturales (Asara).

2.3.3. Le système de production existant

2.3.3.1. Les systèmes de cultures

Quelques systèmes de culture se rente tels que les cultures sèches vivrières englobant la production de maïs, de manioc, de patate douce et de riz, et les cultures de rentes renfermant les oignons, les arachides, les haricots et le « voanemba ».

Le statut foncier est soit en propriété de faire valoir direct, soit en métayage, soit en location, soit en prêt. (RAHARINOSY, 2001).

Les espaces à cultiver sont restreints, ce qui contraint les paysans à pratiquer le défrichement des forêts ou « tetikala » qui est une méthode ancestrale. Cette manière consiste à abattre les arbres et les brûler après un certain temps de séchage. La fertilité du sol est élevée grâce aux matières organiques obtenues. Cette recherche progressive de nouvelles terres est fortement liée à la croissance démographique.

Les productions sont généralement destinées à l'autoconsommation. Pourtant, les excédents sont vendus au marché pour l'achat des vêtements et des ustensiles divers, ainsi que pour s'acquitter des droits et taxes d'administration mais surtout à payer les diverses obligations sociales traditionnelles (funérailles, pénalités à la suite de la perte des traces de zébus volés). (RATSIRARSON et *al*, 2001).

2.3.3.2. Les systèmes d'élevage

L'élevage (bovin, caprin, ovin et volailles) est de type extensif. L'élevage des zébus (*Bos indicus*) se trouve au premier plan, du fait que le nombre de têtes de zébus est un signe de fortune et de prestige. En effet, ils ont une valeur sociale et culturelle, économique, alimentaire et de travail (RATSIRARSON et *al*, 2001).

On distingue deux types de conduites de l'élevage :

le midada (le bétail divague dans la forêt sans bouvier) et le miarakandrovy (le bétail est gardé dans la forêt par un ou des bouviers pendant la journée et est amenée dans le parc du village pendant la nuit).

L'élevage caprin et ovin se place à la deuxième position. En effet, les chèvres et les moutons peuvent constituer une source monétaire en cas de besoin urgent, mais aussi assurer les obligations sociales (rites funéraires, fomba, etc.).

L'élevage aviaire est de type familial, et l'entretien est assuré par les femmes et les jeunes filles.

2.3.3.3. Les autres systèmes

On rencontre des activités artisanales comme la sculpture et le tissage. Ce sont des activités exclusivement féminines. L'exploitation de sel gemme (siratany) est aussi une activité très importante. Enfin, la chasse est aussi une activité de la population aux alentours de Bezà Mahafaly. Elle est surtout pratiquée pour la vente et la consommation. En particulier, les insectivores (Tenrec, Setifer et Echinops), oiseaux (Columbidae, Cuculidae) et sangliers, à l'exception des espèces tabous comme les lémuriens et les tortues sont chassés (RATSIRARSON et *al*, 2001).

2.2.3.4. Menaces et pressions

L'aire protégée de Bezà Mahafaly subit des pressions qui peuvent se subdivisées en deux catégories : les pressions d'origine anthropique et les pressions d'origine biologique.

Les premières sont les plus importantes, et se présentent sous forme d'utilisation des ressources mais de façon irrationnelle. L'exploitation des essences de valeur telles que *Cedrelopsis grevei* et *Alluaudia procera* et la divagation des bétails deviennent de plus en plus menaçantes pour la forêt. Les secondes sont constituées par l'envahissement d'espèces comme l'*Opuntia monocantha* ou *Cynancum mahafaliense*.



3.1. RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE ET DES OBJECTIFS

Tableau 3: Rappel de la problématique et des objectifs

Problématique

- Extension des superficies de la Réserve Spéciale de Bezà Mahafaly (de 600 à 4600 ha),
 dans l'optique de la mise en œuvre de la Vision Durban;
- o Intégration des autres forêts communautaires dans la nouvelle délimitation ;
- o Implication logique des populations riveraines dans la gestion de la future Réserve Spéciale;
- O Nécessité de connaître les modes de gestion traditionnelle pour la réussite de cette extension.

Objectif global

o Analyser la gouvernance locale de la Réserve Spéciale de Bezà Mahafaly et les autres forêts, afin de faciliter le projet d'extension.

Objectifs spécifiques		Méthodes					
Identifier les différentes	formes d'utilisation des	Enquêtes et observations					
forêts par la population le	ocale.						
Déterminer le système tra	aditionnel de gestion des	Enquêtes					
ressources naturelles							
Analyser et connaître l	e type de gouvernance	Analyses des résultats					
actuel à Bezà Mahafaly;							
Proposer des modes de g	ouvernance appropriée à	Analyses et synthèses de	es résultats				
la Réserve pour la réussit	te de son extension.						
hypothèses	Objectifs d'étapes	Indicateurs	Moyens de				
			vérification				
H ₁ : L'agence	Oe ₁ : Connaître les	Listes des espèces de					
gouvernementale ne	ressources naturelles	flore et de faune					
	des forêts de Bezà						
	Mahafaly.						
réserve, surtout les							
surfaces	Oe ₂ : Identifier les	Typologie des					
complémentaires;	formes d'utilisation de	exploitations	•				
	ces ressources.		des indicateurs				
la Réserve pour la réussit hypothèses H ₁ : L'agence gouvernementale ne peut plus assurer tout seul la gestion de la réserve, surtout les surfaces	Objectifs d'étapes Oe ₁ : Connaître les ressources naturelles des forêts de Bezà Mahafaly. Oe ₂ : Identifier les formes d'utilisation de	Indicateurs Listes des espèces de flore et de faune Typologie des	Moyens				

	Oe ₃ : Déterminer les modes d'accès aux ressources	-Nombre de règles communautaires -Nombre de lois régissant l'accès	
	Oe ₄ : Analyser les évolutions contextuelles	Degré de changement de paradigme d'une époque à une autre	
	Oe ₅ : Cerner la perception de l'extension par la population locale.	-Niveau de compréhension, -Avis des individus (pour, contre, neutre	
H ₂ : La promotion de la confiance est la seule solution pour éviter une éventuelle anarchie.	Oe ₆ : Analyser le comportement des acteurs.	-Attitude vis-à-vis de la conservation ; -Perception des normes	
	Oe ₇ : Analyser le système de gestion traditionnel.	-Modes d'accès -Relation population- Ressources	Analyses des indicateurs
	Oe ₈ : Déterminer les parties prenantes et leur capacité de gestion.	Listes des acteurs impliqués dans la gestion, ainsi que leurs responsabilités.	
	Oe ₉ : Distinguer le type gouvernance actuelle.	Facteurs influençant la gestion de la réserve.	
	Oe ₁₀ : Proposer des modes de gouvernance basée sur une confiance	-Structure de gestion ; -Rôles des acteurs.	

3.2. LES ETAPES METHODOLOGIQUES

Les étapes méthodologiques adoptées pour l'étude sont :

- o La phase préparatoire,
- o La collecte des données,
- o L'interprétation et l'analyse des résultats,
- La formulation des recommandations

3.2.1. Phase préparatoire

Outre les tâches d'organisation matérielle des travaux à faire, notamment de l'opération de collecte des données et d'observation sur terrain, la phase préparatoire comprenait la conception de la méthodologie (les méthodes, techniques et outils) et le calendrier.

3.2.2. La collecte des données

Les méthodes de collecte utilisées sont :

- o Les recherches bibliographiques et webliographiques,
- o Le choix de la zone d'études,
- o Les observations directes,
- o L'interview de groupe de paysans,
- o L'interview individuelle:
 - L'entretien de collecte d'information auprès des chefs lignagers
 - Les autres leaders d'opinion
 - L'interview de personnes ressources

3.2.2.1. Investigation bibliographique et recherches webliographiques

Des études bibliographiques sur le thème de recherche ont été effectuées auprès des différents organismes et centres de documentation pour aider à comprendre le milieu d'étude, le concept de gouvernance, ainsi que le contexte actuel de l'extension des aires protégées à Madagascar. Des recherches sur Internet ont été aussi enrichissantes. Cette approche a été adoptée afin de procéder à des recoupements et recueillir des informations complémentaires.

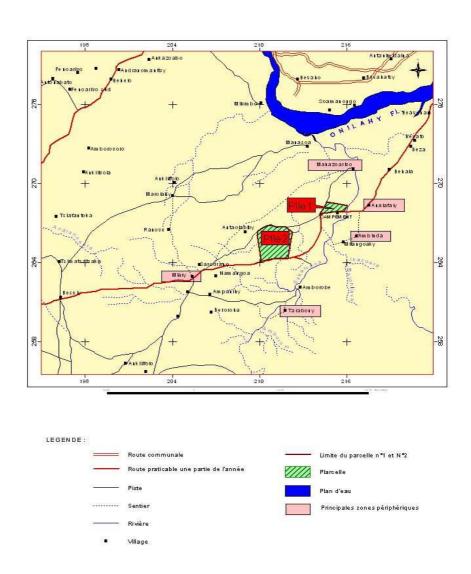
A Antananarivo, les recherches bibliographiques ont été menées dans les centres de documentation suivants :

- o La Bibliothèque de l'Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques
- o Le Centre d'Information et de Communication de l'ESSA Forêts
- La Division Ecologie et Biodiversité du Département des Eaux et Forêts de l'Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques

A Bezà Mahafaly, elles ont été réalisées au centre de Documentation de la Réserve Spéciale

3.2.2.2. Choix de la zone d'étude

La consultation des documents concernant le projet d'extension de la Réserve nous a permis de choisir notre zone d'étude. En effet, l'étude de la gouvernance traditionnelle des ressources naturelles de la région de Bezà Mahafaly doit être effectuée dans les zones périphériques de la Réserve. Celles-ci sont formés par des zones d'interventions c'est-à-dire des villages proches ou inclus directement dans la nouvelle délimitation et des zones d'influences regroupant les villages éloignés mais qui ont quand même des influences (généralement indirectes) sur la Réserve. Ainsi, notre étude a été menée sur les cinq Fokontany formant les zones périphériques, composé chacun de quelques hameaux. On distingue le Fokontany de Mahazoarivo, Analafaly, Mihary, Antarabory et Ambinda.



Carte 4: Présentation des zones d'enquêtes Source : LABO SIG ESSA-Forêts

3.2.2.3. Observations directes

- Les formes d'utilisation des forêts : cette approche consiste en une observation générale des modes d'utilisations des forêts et autres ressources naturelles.
- o Les formes de prise de décision par les communautés : l'observation a permis de connaître les modes de prise de décision des populations locales, les personnages influents et stratégiques, les pratiques locales de gestion des ressources.

3.2.2.4. Les interviews

L'approche utilisée pour traiter le fond du problème est le cadre analytique de la gouvernance. L'identification des enjeux a été faite à l'aide de diagnostic participatif. Des discussions avec les acteurs ont donc eu lieu.

La méthode d'enquête utilisée lors de cette étude est l'entretien consistant à recueillir des informations auprès des personnes jugées détenant les informations utiles et fiables.

La bibliographie et les entretiens préliminaires (à Antananarivo) effectués avant la descente sur terrain nous ont beaucoup aidé dans l'identification des ces personnes.

a) Les entretiens avec les leaders d'opinion

Les Leaders d'opinion sont les chefs traditionnels, les autorités et les responsables administratifs, notamment du District, de la Commune et des Fokontany.

b) Les interviews avec les groupes de paysans ayant des influences sur les ressources

Pour cerner les catégories, fréquences d'utilisation et zones de prélèvement des ressources, des exploitants illicites, des chefs de ménages et des mères de familles ont été interviewés.

c) Répartition des personnes enquêtées selon leur catégorie

- Pour les groupes de paysans, une séance de discussion a été organisée pour chaque type de groupe (exploitants illicites, agriculteurs, éleveurs)
- o Pour les leaders d'opinion la répartition est la suivante :
 - 8 Lonaka ou chefs lignagers de sexe masculin ont été enquêtés,
 - 1 représentant du District;
 - 1 représentant de la Commune de Beavoha;
 - 1 représentant du cantonnement forestier ;
 - Et 2 représentants de la Réserve Spéciale (le chef de réserve et le chef de section recherche).
- o Pour les entretiens individuels 3 personnes par jour en moyenne ont été interviewées pendant 35 jours, soit 105 personnes au total.

Tableau 4: Répartition des personnes enquêtées selon leurs catégories

										Ensem
Lieu	Leaders d'opinion				Personnes	ble				
	LON	REP	REP	REP CAN	N REP RS	ressources	GRP	GRP	GRP	
		DIS	COM	FOR			ELV	AGR	EXP	
Ambin	1					12			2	
da										
Analafa	1					15	2			
ly										
Antara	1					12		4		
bory										
Mahaz	1					21	4			
oarivo										
Mihary	4					45		8		
Total	8	1	1	1	2	105	6	12	2	138

Légende:

BZM: Bezà Mahafaly

LON: Lonaka

REP DIS : Représentant du District de Betioky Sud

REP COM: Représentant de la Commune de Beavoha

REP CAN FOR: Représentant du Cantonnement forestier de Betioky Sud

REP RS : Représentant de la réserve Spéciale

GRP ELV : Groupe d'éleveurs

GRP AGR: Groupe d'agriculteurs

GRP EXP: Groupe d'exploitants

D'après ce tableau, 138 personnes au total ont été enquêtées durant notre étude sur terrain. Soit environ 6% de la population locale par rapport au recensement de 1996. (cf. paragraphe 2.3.1.)

3.2.2.5. Thèmes élaborés pour la collecte de données

La liste des thèmes suivante a été utilisée pour guider les échanges et les discussions avec les enquêtés :

- a) La typologie d'utilisation des produits forestiers : valeurs socio-économiques et culturelles des ressources naturelles;
- b) L'historique de la réserve et évolutions contextuelles;
- c) Les différents acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles : caractéristiques, Rôles, comportements, influences sur les ressources, etc.
- d) Les points de vue des riverains concernant le projet d'extension de la réserve.

3.2.3. Analyses et synthèses des informations

Les données récoltées sur terrains ont été traitées de façon analytique. Le cadre analytique de la gouvernance été utilisée pour le traitement des données. C'est un ensemble cohérent de modèle articulé autour de cinq éléments: les enjeux ou problèmes, les acteurs, les points nodaux, les normes et les processus. (RAMAMONJISOA, non publié). Notre analyse s'est focalisée surtout sur les relations entre acteurs, les normes, et le pouvoir, ainsi que les processus de leur élaboration.

3.2.4. La formulation des recommandations

Les recommandations ont été formulées à partir des analyses faites. Les résumés des analyses ont été posés sous forme de leçons qui ont induit à des propositions logiques. Nous avons tenté au maximum, en se referant aux réalités exactes, pour que les suggestions ont un caractère réaliste.

3.3. QUALITE DES DONNEES ET LIMITES DE L'ETUDES

3.3.1. Qualité des données

La multiplicité des sources d'information a permis de faire les vérifications des données à partir de recoupements. Le résultat de ce contrôle et le rapport préliminaire ont fait ressortir que les données recueillies étaient dans l'ensemble de bonne qualité.

La bonne formulation de l'objet des interviews a facilité les collectes des données. La simplicité des questions posées a suscitée l'intérêt et la motivation des personnes interviewées à répondre à toutes les questions où elles ont des choses à dire et à donner les vraies réponses.

Concernant plus particulièrement les données bibliographiques, les interviews et les observations sur terrain ont été utilisés pour vérifier si les faits recueillis dans les documents sont confirmés par les réalités sur terrain.

3.3.2. Les limites de l'étude

La principale limite de cette étude réside dans le fait que la représentativité des sources d'informations, notamment des personnes interviewées sur terrain a été faible (6% de la population).

En effet, étant donné l'étendue de la zone et le volume important de la population riveraine de la Réserve Spéciale de Bezà Mahafaly d'une part, et les moyens assez limités de l'étude, d'autre part, Il a été assez difficile d'avoir des échantillons ayant une représentativité respectant rigoureusement les règles de la Statistique.

Ce problème a été largement dépassé pour les recherches bibliographiques car le temps imparti suffisait largement pour compiler le nombre assez réduit de documents traitant le thème de l'étude dans les principaux centres de documentation d'Antananarivo et de Bezà Mahafaly.

D'ailleurs, ce caractère très proche de l'exhaustivité des sources documentaires donne une compensation à cette carence relative de l'échantillon en matière de représentativité

RESULTATS ET INTERPRETATIONS

4.1. RESULTATS BIBLIOGRAPHIQUES

4.1.1. Le concept de « Gouvernance des Aires Protégées »

4.1.1.1. Le système d'Aires Protégées de Madagascar (SAPM)

Par définition, une aire protégée (selon UICN, 2005) est un territoire ou zone marine et/ou côtière consacré à la protection et au maintien de la biodiversité (écosystèmes, espèces, variabilité génétique), ainsi que des ressources naturelles et culturelles, géré par des moyens efficaces, juridiques ou autres.

Un système d'aires protégées quand à lui est un ensemble représentatif d'aires protégées comprenant tous les habitats majeurs d'un pays ou d'une région, capables de soutenir des populations viables de flore et de faune, et bien connectés pour permettre les échanges génétiques nécessaire à la stabilité des espèces.

A Madagascar, le SAPM comprend les aires protégées du réseau national de l'ANGAP et les aires protégées gérées par d'autres acteurs ayant pour objectifs de :

- o Conserver l'ensemble de la biodiversité unique de Madagascar ;
- o Conserver le patrimoine culturel malagasy;
- o Maintenir les services écologiques et favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles pour la réduction de la pauvreté et le développement.

En se référant toujours aux conditions cadres de l'UICN, on distingue six catégories d'aires protégées à Madagascar parmi lesquels se trouve la réserve spéciale. (Voir détails en annexe 7).

4.1.1.2. Les différents types de gouvernance possibles dans le SAPM

Par définition, nous entendons par gouvernance les interactions entre les structures, les processus et les traditions qui déterminent comment le pouvoir est exercé, les décisions sur les questions intéressant le public sont prises, et comment les citoyens et autres parties prenantes y participent (UICN).

D'après les réflexions faites à l'échelle internationale par la Commission Européenne dans le Cadre du Quatrième Programme Cadre de recherche et de Développement Technologique à la fin des années 1990 sur la gouvernance des aires protégées, deux modèles de gouvernance se distinguent: le paradigme d'autorité et le paradigme de confiance mutuelle. Chaque modèle est caractérisé par « une règle de jeu » implicite qui lui est particulière. Le premier paradigme, la traditionnelle gouvernance d'autorité, met l'accent sur le rôle central des autorités publiques dans le processus de gestion des ressources. Dépositaires de l'intérêt général, les autorités publiques élaborent de façon centralisée des réglementations prescriptives et demandent aux experts de leur fournir des solutions optimales dont la légitimité repose sur le savoir scientifique. Le second paradigme dit de « confiance mutuelle » met en avant le rôle des porteurs d'enjeux dans la définition et la gestion du bien commun. Ceux-ci participent de façon aussi large que possible à des processus de décision décentralisés, préalablement définis par les autorités publiques mais dotés d'une dimension

procédurale, où le savoir scientifique auquel a accès l'ensemble des acteurs n'est plus présenté comme le principal facteur de décision.

Dans le SAPM, quatre types majeurs de gouvernance se distinguent sur la base de qui détient l'autorité et la responsabilité de la gestion et doit rendre compte des résultats achevés :

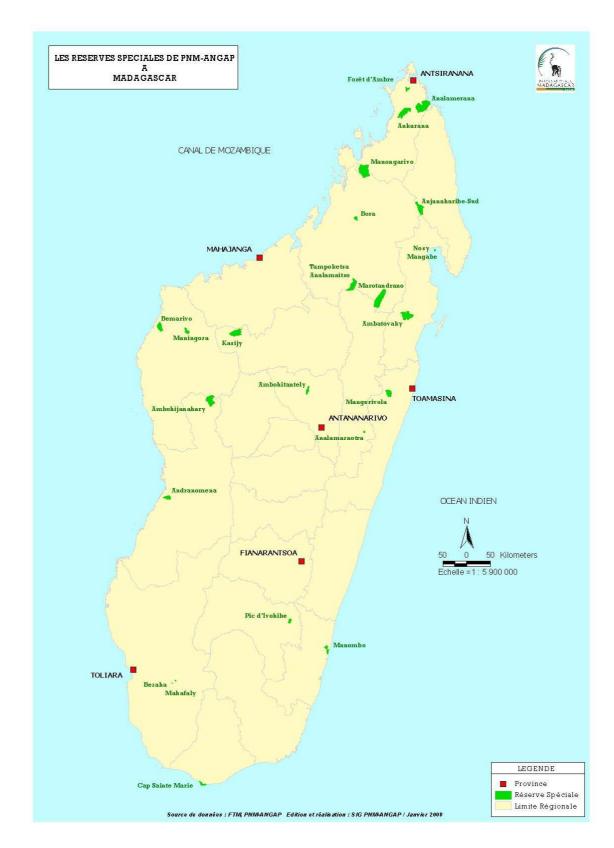
- Les aires protégés gérées par le Gouvernement (à plusieurs niveaux ou même délégués à des tiers);
- Les aires protégées cogérées (gérées de façon participative, par plusieurs parties prenantes);
- Les aires protégées privées (gérées par les propriétaires de la terre et des ressources naturelles);
- Les aires du patrimoine communautaire (gérées par les communautés locales sédentaires et mobiles directement concernées).

4.1.2. Notions d'aires protégées de catégories IV ou Réserve Spéciale

C'est une aire terrestre et/ou marine faisant l'objet d'une intervention active au niveau de la gestion, de façon à garantir le maintien des habitats et/ou à satisfaire aux exigences d'espèces particulières.

Objectifs de gestion

- Garantir et maintenir les conditions d'habitat nécessaires à la préservation d'espèces, de groupes d'espèces, de communautés biologiques ou d'éléments physiques important du milieu naturel, lorsqu'une intervention humaine s'impose pour optimiser la gestion;
- O Privilégier les activités de recherche et de surveillance continue de l'environnement parallèlement à la gestion durable des ressources;
- O Consacrer des secteurs limités à l'éducation du public, afin de le sensibiliser aux caractéristiques des habitats concernés et au travail de gestion des espèces sauvages;
- o Éliminer et, ultérieurement, prévenir toute exploitation ou occupation incompatible avec les objectifs de la désignation;
- O Offrir aux communautés vivant à l'intérieur de l'aire des avantages compatibles avec les autres objectifs de gestion.



Carte 5: Les Réserves Spéciales de Madagascar

Source: SIG PNM-ANGAP

4.2. UTILISATION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LA REGION

4.2.1. Les ressources naturelles de Bezà Mahafaly

On distingue à Bezà Mahafaly des ressources naturelles renouvelables et des ressources naturelles non renouvelables. Concernant les premières, la plus remarquable d'entre elles est l'exceptionnel écosystème forestier abritant des espèces animales majoritairement endémiques. Pour les secondes, la plus exploitée par la population locale est le sel gemme.

4.2.2. Utilisation des produits forestiers par la population riveraine

4.2.2.1. Perception des ressources forestières par les locaux

La forêt du MITABE-SAKAMENA appartenait au Domaine Forestier Non classé, c'était une forêt domaniale (RAHARINOSY, 2001). Par conséquent, les populations locales, qui se sont installées depuis des lustres, considèrent toutes les forêts de la région comme leur propriété. Pour eux, ce sont des héritages légués par les ancêtres. Ce qui rend difficile l'exclusion, même à l'intérieur de deux anciennes parcelles de la réserve. Les populations locales, à travers les droits d'usages traditionnels, consomment les ressources naturelles, particulièrement les produits forestiers sous diverses catégories. On peut alors observer plusieurs formes d'utilisation.

4.2.2.2. Utilisation des produits forestiers ligneux

Le terme « ligneux » désigne le bois, ce qui signifie que les produits forestiers ligneux sont des produits de la forêt dont la matière recherchée est le bois. On distingue trois catégories : le bois d'œuvre, le bois de service et le bois d'énergie.

Dans les zones périphériques de la Réserve Spéciale de Bezà Mahafaly, les deux dernières catégories seulement sont permises à être utilisées par la population locale. En effet, les droits d'usages ne touchent que les bois de 4^{ème} et 5^{ème} catégories (Décret n°87-110 du 31 mars 1987) [Voir détails en annexe 8].

Cependant, les réalités sur terrains montrent que les prélèvements de ligneux ne se limitent seulement sur ces deux groupes, mais atteignent également les essences de valeur. Ces dernières se définissent localement comme les essences les plus utilisées par la population. On recense alors *Alluaudia procera, Cedrelopsis grevei, Albizzia spp, Commiphora marchandii*,

etc. Ces essences se rencontrent dans la plupart des usages locaux, à savoir les constructions, les cuissons et même les planchers à vendre.

a) L'usage de bois de construction

On distingue la construction de maisons, de charrettes et des enclos pour les bétails. Pour la fabrication des maisons, les murs et les portes sont faits de *Alluaudia procera, Commiphora marchandii* ou encore *Cedrelopsis grevei*. Ces espèces sont recherchées en premier, mais en cas de leur absence, les gent utilisent *Gyrocarpus americanus* ou *Quisivianthe papionae*. Chez les

Mahafaly, la construction d'une nouvelle maison est liée à l'immigration. On observe deux types d'immigration dans la région :

- o L'immigration externe : l'immigrant vient des autres régions ;
- o L'immigration interne : l'immigrant vient des autres villages de la région même.

L'immigration interne qui est la plus fréquente est souvent due à un mariage. En effet, lorsqu'un enfant de sexe masculin atteint ses quinzaines d'années, il est obligé de se marier pour devenir un homme. Il fonde son propre foyer et construit une ou des maison (s) pour sa ou ses femme (s), venant des villages environnants. D'après RATSIRARSON en 2001, une maison Mahafaly est en moyenne une case de 3mx3m. La durée de construction varie de la taille de la maison, allant d'une semaine à 3 mois.

Généralement, les fabricants de charrettes n'en construisent que sur commande c'est-à-dire en cas de besoins d'une charrette neuve ou en cas d'entretien des anciennes charrettes.

b) L'usage pour le bois d'énergie

Les espèces utilisées pour les cuissons et les chauffages sont de l'ordre de trente. Cela va de *Tamarincus indica* (Kily) à *Cedrelopsis grevei* (Katrafay). Les populations locales ramassent les bois morts dans les forêts environnantes. Les quantités de bois prélevés varient suivant la saison, car durant la période froide, les gens ont besoins d'allumer le feu en permanence, ce qui n'est pas le cas en saison chaude. Chaque ménage consomme en générale une charrette de bois morts par semaine

c) Clôture de champs et parcs à bœufs

Les Mahafaly sont une ethnie d'éleveurs. La race « Zébu malgache » existe dans la région depuis longtemps, cet élevage est même considéré par les paysans locaux comme une pratique traditionnelle (RAMBOANILAINA, 1996).

L'alimentation des bétails varie suivant la saison. En effet, en 2001, RAHARINOSY énonce que trois zones de pâturages coexistent dans la région :

- o La forêt : zone de pâturage permanente ;
- Les savanes arbustives pendant la saison des pluies où l'herbe (Heteropogon contortus)
 abonde ;
- Les baiboho en jachère pendant la saison sèche. L'alimentation est composée des herbages des terres en jachère. Cependant, l'accès des baiboho est interdit en période de pluies à cause des cultures. Ce qui oblige les éleveurs à clôturer leurs troupeaux la nuit afin d'éviter les querelles avec les agriculteurs. L'enclos est ainsi constitué de parc en bois, de Cedrelopsis grevei en général. Cette conduite est localement appelée « Miarakandrovy ». Les éleveurs prélèvent dans les forêts plusieurs centaines de bois d'environ 5 à 10 cm de diamètre (source : enquêtes et observations personnelles de l'auteur).

d) Confection de cercueil

Le rite des Mahafaly lors des décès est un peu spécial. Le mort n'est pas immédiatement enterré. Il reste dans sa demeure pendant des mois, le temps de construire le tombeau (RAHARINOSY, 2001). L'espèce utilisée pour celui-ci est *Albizzia tulearensis* (Mendoravy). C'est un arbre de gros diamètre prélevé dans les forêts environnantes.

e) Fabrication des planchers à vendre

Quelques individus vivant dans les villages périphériques de la Réserve Spéciale de Bezà Mahafaly exploitent des essences de valeurs et les transforment en planchers. Les essences les plus touchées sont *Alluaudia procera* et *Commiphora marchandii* (Source : identification des arbres abattus) et la zone de prélèvements est la Parcelle II. Cette activité n'est pas autorisée par les droits d'usages traditionnels ; toutefois elle constitue une filière bien définie. En effet, un flux commercial est bien tracé. L'exploitation, la transformation et la commercialisation sont assurées par les mêmes acteurs. Les arbres sont abattus et laissés quelques jours dans la forêt avant d'être équarris. Le débardage s'effectue à dos d'homme, alors que le transport est à l'aide de charrettes. D'après notre enquête auprès d'un exploitant, les produits sont écoulés toutes les une ou deux semaines, en fonction des besoins sur le marché de Betioky Sud.

4.2.2.3. Extraction des produits forestiers non ligneux

Les produits forestiers non ligneux ou produits forestiers autres que le bois servent à diverses utilisations telles que l'alimentation, les usages médicaux et les usages artisanaux.

o L'alimentation

L'alimentation se présente sous deux formes : l'alimentation des humains et celle du bétail. Les gens locaux prélèvent des tubercules de *Diascorea* spp, *Dolichos* spp, des œufs, des fruits et du miel pour compléter leur alimentation. En général, la consommation des ces produits est occasionnelle.

Pour les bétails, les régénérations de certaines espèces forestières assurent quelques fois leur alimentation. On peut citer *Euphorbia* sp, *Tamarindus indica, Cedrelopsis grevei, Acacia rovumea, Talinella grevei, Flacourtia ramontchi, Dichrostachys humbertii, Acacia* sp et *Pachypodium geayi*.

o Les usages médicaux

RATSIRARSON et al en 2001 ont recensé une soixantaine d'espèces de plantes médicinales. Mais les principales espèces utilisées dans la plupart des maladies sont *Tamarindus indica*, *Cedrelopsis grevei*, et *Nebeguea mahafaliensis*. Les populations vivant dans les villages périphériques de la Réserve Spéciale ont l'habitude de fréquenter les guérisseurs traditionnels pratiquant la médecine traditionnelle. Des centres de santé de base existent à Beavoha et Betioky Sud, mais les gens n'y vont qu'en dernier recours.

o Les usages artisanaux

Dans la région de Bezà Mahafaly, l'artisanat est une activité pratiquée par les femmes. Il consiste en la fabrication des cordes et des nattes. Ces activités rapportent beaucoup à la population locale car elles constituent une de leur source de revenus.

4.2.3. Les autres formes d'utilisation

4.2.3.1. Les formes d'occupations traditionnelles

Les systèmes de production des Mahafaly sont souvent liés à l'utilisation des forêts. L'agriculture et l'élevage sont des activités utilisant des techniques traditionnelles, constituant ainsi le système agro-sylvo-pastoral.

Depuis plusieurs générations, les Mahafaly ont pratiqué des défrichements pour se procurer de nouvelles terres. Ces pratiques perturbent les ressources forestières car l'augmentation des surfaces cultivées coïncide avec la diminution des forêts. Le Fokontany d'Antanabory et le village d'Ampitanabo dans le Fokontany Miary abritent les gens qui pratiquent le plus les cultures sur brûlis. Les conditions topographiques (zones de pente, terrains facilement inondés) et pédologiques (sols rocailleux) les obligent à explorer des terres arables à l'intérieur de la forêt. La tendance du défrichement va des forêts près de la rivière Sakamena vers le centre. En plus, les anciennes jachères (moka) sont encore cultivées actuellement.

Concernant l'élevage, la forêt est une zone de pâturage permanente. D'autre part, elle assure la sécurité des troupeaux contre les « malaso ». C'est ainsi que des « tananaomby » existent dans les forêts de Bezà Mahafaly. On y trouve dans les forêts qui seront incluses dans la nouvelle délimitation, mais aussi dans la zone de transition entre les parcelles I et II.

Six « tananaomby » ont été recensés durant notre étude. (Voir annexe 2). Ce sont des clôtures implantées au cœur de la forêt, où les bétails sont parqués la nuit, et livrés à eux-mêmes le jour. Des habitations de 2 à 3 maisons sont aussi installées pour assurer la surveillance des animaux.

4.2.3.2. Les forêts utilisées pour les « fomba »

Certaines forêts ont la particularité d'être « tabous » dans la région. Ce qui contribue à leur préservation. La forêt d'Imanintsina, près du tombeau des Rois Mahafaly à Antanabory, et une partie de la foret d'Ampitanabo font parties de celles-ci. Elles sont utilisées pour les rites, respectivement pour les demandes adressées au Zanahary, et les funérailles.

La délimitation de ces forets est bien connue par la population locale, et par conséquent les autres forêts à proximité sont défrichées



Photo 3: Exemple de "Ala fady"

C'est le cas des forêts près du Tombeau des Rois Mahafaly. Les forêts proches du Tombeau sont préservées alors qu'à des centaines de mètre, on rencontre des terrains défichés.

4.3. LES ACTEURS DANS LA LOCALITE DE BEZA MAHAFALY

4.3.1. Les services étatiques et la gestion des ressources naturelles

4.3.1.1. L'Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées

L'ANGAP est une association privée à but non lucratif. Elle doit veiller sur le développement, bien que ce soit un but secondaire à celui de la conservation. Crée en 1990, l'ANGAP a pour objectif de gérer les parcs et réserves dans l'intérêt public. Une des sept composantes du PEI, le programme AP s'affichent en priorité :l'établissement d'un réseau d'aires protégées, le développement d'une agriculture durable associée à des actions de conservation dans les zones périphériques des aires protégées, et le renforcement de la protection et l'exploitation durable des forêts classées. La mission de l'ANGAP à Bezà Mahafaly (installée depuis 2003) est de gérer la biodiversité locale pour qu'elle soit une fierté nationale pour le présent et les générations futures.

4.3.1.2. Le Cantonnement forestier

Quoique l'ANGAP soit gestionnaire, seulement le service forestier peut sanctionner les gens pour les délits commis dans les bornes des aires protégées. Les agents de l'ANGAP qui patrouillent le parc jouent le rôle des agents de renseignements et compte rendu de ces informations au chef de cantonnement.

Le cantonnement forestier travaille donc étroitement avec l'ANGAP. En plus, il avise les demandes d'autorisation de coupe afin de mettre en œuvre légalement les droits d'usage dont jouissent les populations.

4.3.1.3. Les autres démembrements de l'Etat

Le District et la Commune de Beavoha n'interviennent que dans l'approbation des plans d'action et de gestion de la Réserve. Ils participent (Chef de district et Maire) aux différents ateliers qu'organisent l'ANGAP. En outre, un représentant de la Commune de Beavoha figure parmi les membres du « comité du DINA » ayant pour rôle de superviser l'application du DINA.

4.3.2. Les communautés autochtones et locales

4.3.2.1. Généralités

Selon UICN, les populations autochtones comprennent les peuples tribaux dans les pays indépendants dont les conditions sociales, culturelles et économiques les distinguent des autres sections de la communauté nationale et dont le statut est parallèlement ou entièrement règlementé par leurs propres coutumes ou traditions ou par des lois et réglementations spéciales.

Dans la région de Bezà Mahafaly, ces populations sont constituées d'un groupe humain (majoritairement Mahafaly: cf. paragraphe2.3.1.), partageant le territoire et impliqué dans différents, mais liés, aspects de subsistance, comme la gestion des ressources naturelles, le développement des pratiques productives et la promotion de leur identité culturelle. Historiquement, leurs ancêtres ont colonisé cette région en premier et les descendants ont assuré la continuité de leurs cultures, valeurs et croyances. Les savoir-faire locaux sont un symbole vivant de leur force et capacité à coloniser la zone. Des réglementations traditionnelles ont été mise en œuvre localement depuis des lustres, afin de régir l'accès et l'utilisation des ressources, et d'assurer la sécurité matérielle des populations.

En bref, ce groupe fonctionne comme un organe micro politique avec des capacités et une autorité spécifique.

4.3.2.2. Les personnages influents : caractéristiques et rôles

Dans le foko Mahafaly, le droit coutumier prend trois formes : le Hazomanga, associé au pouvoir du Mpisorona (le Lonaka), le fomban-drazana et le Dina.

a) Le hazomanga

Le Mpisorona détient tout pouvoir d'un clan ou tribu Mahafaly. Il partage ce pouvoir avec les Rayamandreny, les plus âgés du clan; qui le conseille quand il s'agit d'une décision à prendre. Le Mpisorona assure la transmission des traditions et la portée du « Hazomanga ». Ceci est un arbre planté près de la maison du Mpisorona (dans la direction Est), sacré, respecté et protégé. Il symbolise la délégation du pouvoir des ancêtres aux descendants et est utilisé dans les rituels. Par voie du Hazomanga, le Mpisorona a comme attribution de diriger toutes cérémonies ancestrales, faire respecter toutes les règles traditionnelles, donner des conseils, et assurer d'autres fonctions d'arbitre des litiges dans la société.

b) Les « fomban-drazana »

Outre le Hazomanga, dans l'organisation traditionnelle Mahafaly, le droit est formé par l'ensemble des « fomban-drazana », soit les coutumes des ancêtres. Les « fomba » comprennent les habitudes typiquement malagasy, et les pratiques plus particulières à une région ou un clan. Par exemple les rites funéraires, les naissances, etc.

c) Le DINA

En dehors du Hazomanga et le « fomban-drazana », le droit c *Résultats et interprétations* Le « Dina » est un pacte traditionnel formel des membres du fokonolona qui applique la loi coutumière. Dans la région de Bezà Mahafaly, on distingue trois genres de dinas selon les champs d'action : les « dinas » qui règlent les délits, les « dinas » sécuritaires et ceux qui lient les usages traditionnels avec les lois modernes.

Le premier est appliqué par le Mpisorona lors des querelles graves (assassinat, blessure grave lors d'une dispute) entre les membres d'un clan. Le fautif sera sanctionné d'une tête de zébu sacrifié au pied du Hazomanga. Le second, pour sécuriser les biens (généralement les bétails) des membres d'un clan contre les malfaiteurs et bandits. Il consiste en la protection des limites d'un terroir contre toutes divagations des bétails des autres villages afin d'éviter les malentendus entre éleveurs ou éleveurs agriculteurs. Le non respect de ce « dina » peut être suivi des sanctions (zébus ou argent). Le troisième genre est un « dina » qui régit l'utilisation des forêts. C'est un pacte effectué entre les membres du fokonolona, les gestionnaires directs de la Réserve Spéciale de Beza Mahafaly (ANGAP), les collectivités Territoriales décentralisées (commune d'Ankazombalala) et le service déconcentré du MINENVEF (cantonnement forestier de Bedoky Sud). Il stipule les sanctions concernant les délits perpétrés envers les ressources forestières. (Voir annexe 4)

L'élaboration de ce « dina » a été réalisée de manière participative. Chaque partie prenante a eu sa part de parole dans la formulation de ce « Dina ».



Photo 4: Réunion entre villageois et responsables de la Réserve Spéciale

Un comité du « Dina » a été fondé en même temps. Il est composé des personnages influents de chaque village. (Voir détails en annexe 3).

4.3.3. Les structures émergentes des consensus entre les acteurs locaux

Des accords signés entre les acteurs, principalement les communautés locales et les gestionnaires directs de la réserve spéciale de Bezà Mahafaly ont donné naissance à quelques structures de gestion. Celles- ci ont été bâties à l'aide d'une approche participative selon laquelle les populations locales ont eu leur part dans les prises de décisions.

4.3.3.1. Le comité de vigilance

Le comité de vigilance a été fondé durant la campagne de communication et de sensibilisation concernant l'extension de la Réserve. Puisque cela touche l'intérêt de tout le monde, il est évident que des représentants des communautés locales sont intégrés dans ce comité pour assurer le rôle d'intermédiaire entre le gestionnaire et les utilisateurs des ressources, de représentant des populations locales dans la gestion de la Réserve, et d'animateur au niveau de la communauté locale en matière de protection de la forêt. La création de ce comité a pour objet de contribuer à la transparence dans les prises de décision.

Durant cette campagne de l'extension, les participants tels que le Chef de District, le Maire de la Commune, le Chef de Cantonnement forestier, le Responsable Régional de Communication, le Chef de Circonscription de Développement Régional, l'équipe de l'ESSA et du PNM ANGAP, et les représentants des autochtones ont eu conscience de l'importance de la responsabilisation de tous les acteurs, en particuliers les riverains.

La communication a pu sortir l'idée de mettre en place un DINA de protection avant l'opérationnalisation du comité. Ainsi, une autre réunion de mise en place de ce dina a été organisée pour fixer ensemble avec la communauté les règles locales pour gérer la Réserve. C'est dans cette convention que les charges respectives et les limitations des usages de la forêt sont stipulées. Ce dina cadre les actions à mener par le comité de vigilance (COVI) et la responsabilité du gestionnaire avec le CEF dans l'application du Code de gestion des Aires Protégées (COAP). Il prévoit aussi l'éventuelle source de financement local pour le comité pour leur fonctionnement de routine.

Le comité est composé de deux représentants des cinq fokontany (cf. paragraphe 3.2.2.2.) périphériques de la réserve. Le financement direct du comité provient des produits du DINA à chaque infraction constatée et jugée par le tribunal local (Comité du DINA). Pour les moyens matériels, le comité n'en possède pas encore. Une perspective est en cours pour doter au comité des tenues de patrouille et badges pour faciliter leur fonction et les motiver. Le partenariat de l'ANGAP avec l'ESSA est une opportunité pour octroyer de matériels de terrain au comité et selon la facilité de l'institution.

4.3.3.2. Le comité du « DINA »

Ce comité a pour rôle d'appliquer le DINA en cas d'infraction. Il est composé des représentants villageois et des membres de la Commune de Beavoha. Ce sont les aînés des villages riverains qui ont été choisis, grâce à leur influence sur la population.

4.4. LE SYSTEME TRADITIONNEL DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES HORS RESERVE A BEZA MAHAFALY

4.4.1. Modes d'accès à l'espace et aux ressources forestières

4.4.1.1. Aspects géographiques

Géographiquement parlant, chaque fokontany a sa propre limite traditionnelle. Un fokontany est composé de un à plusieurs hameaux possédant aussi leur délimitation. Par exemple, le fokontany d'Antarabory possède deux hameaux : Boribey et Besavoha dont la séparation est matérialisée par des éléments naturels (arbres, rivières, etc.).

Tous les fokontany ont leur souveraineté du fait qu'ils sont juridiquement dirigés par un chef de quartier. De même pour les hameaux qui sont sous le commandement d'un chef de clan qui n'est autre que le « Mpisorona » (appelé localement Lonaka). L'accès aux ressources naturelles, plus particulièrement les forêts, est en fonction de sa disposition spatiale. En effet, chaque fokontany a sa propre forêt dont l'accès est réservé aux habitants. Tous autres groupes en dehors de ceux-ci n'ont pas le droit de prélever des produits à l'intérieur de ces forêts sous peine de sanctions (pécuniaires, zébus, etc.). Ainsi, la reconnaissance des délimitations traditionnelles géographiques sous forme de zonage devient impératifs, afin de garantir la sécurisation foncière environnementale qui constitue en somme la sécurisation des investissements tant en matière de conservation qu'en matière de valorisation. Le tableau ci-dessous résume les zones de prélèvements des zones périphériques de la Réserve Spéciale ainsi que les types d'utilisations y afférentes.

Tableau 5: Répartition des forêts par Fokontany

Fokontany	Zones de prélèvement	Utilisations	
Mahazoarivo	Forêt du Mitabe, à l'ouest du village de MahazoarivoParcelle 1	Bois de construction bois d'Energie, plantes médicinales.Lieu de pâturage	
Analafaly et Ambinda	 Forêt de Mangeraka, Ambalatany et Antatahoho Parcelle 1 Parcelle 2 	 Bois de construction Chasse Bois d'énergie Zone de pâturage Plancher à vendre 	

Miary (Ampitanabo e	- Forêt d'Ampitanako et d'Antaolabiby	Bois de constructionBois d'énergie
Antaolabiby)	- Parcelle 2	Terrain de cultureZone de pâturage
Antarabory	- Forêt d'Imanintsina près du Tombeau des Rois Mahafaly	Terrains de cultureBois de constructionZone de pâturage

4.4.1.2. Aspects socio-anthropologiques

Des règlementations particulières régissent l'appropriation des terres et l'utilisation des forêts (hors réserve) dans la région de Bezà Mahafaly, même si généralement on les considère comme des ressources d'accès libre. Le Mpisorona joue un rôle important dans la régulation de l'accès aux ressources forestières. Il assure l'application et le respect des règles régissant l'utilisation des ressources. Grâce à son charisme, il arrive à contrôler les villageois qui ne sont autres que ses descendants, du moins en majorité. La liberté d'accès est attribuée à ceux-ci, qui consistent en des prélèvements des bois d'énergie, des bois de construction et les pâturages pour les bétails.

Cependant, d'autres gens venant des autres villages ou régions (Bezaha Antanosy), arrivent quand même à y pénétrer. A titre d'exemple, les Antanosy ont réussi à prélever des latex pour la pêche et tuer des animaux (tortues, lémuriens, etc.) pour la nourriture. Ils transgressent les règles traditionnelles, non seulement en mangeant les animaux tabous des Mahafaly, mais aussi en violant leur territoire. Les dinas sécuritaires (cf. paragraphe4.3.2.2.) basés sur le pouvoir de la parole constituent l'outil de prise de décision pour corriger ces actes. Or, ceux-ci semblent inefficace ou n'ont pas été appliqué convenablement, par peur de conflits.

4.4.1.3. Aspects politico juridiques

L'utilisation des produis forestiers dans les zones périphériques de la Réserve spéciale de Bezà Mahafaly est régie légalement par les droits d'usages. Ce sont des droits qui consistent à ramasser, à récolter, à prélever des produits nécessaires aux besoins personnels et familiaux des membres de famille d'une collectivité rurale :

- o Bois morts, fruits et plantes alimentaires, bois de chauffage;
- o Perches et gaulettes ou autres produits destinés à la réparation et à la construction d'habitations, de parcs à bœufs et de cercueil.

Les droits d'usage s'exercent sans formalité préalable en ce qui concerne :

- o Le ramassage des bois morts, des fruits et des plantes alimentaires ;
- o L'approvisionnement en bois de chauffage.

Sont soumis à une autorisation :

o Le prélèvement en forêt de perches et de gaulettes ou autres produits destinés à la réparation et à la construction d'habitation, de parcs à bœufs et de cercueil.

C'est le représentant du service des Eaux et Forêts le plus proche (Cantonnement forestier de Betioky Sud) qui délivre l'autorisation. Les droits d'usage ne portent que sur les essences de 4^e et 5^e catégories et sont indivisibles et inaccessibles, c'est-à-dire que les produits obtenus ne peuvent, sous quelques formes que ce soit, faire l'objet de commerce.

4.4.2. La capacité de gestion des communautés locales : le capital de savoir faire local

Le changement de regard et de traitement des spécificités culturelles locales intervient de façon significative à partir des années 60, en coïncidence avec la période de décolonisation. Tout le monde relativise alors la conception de sa propre culture, reconnaît les différences culturelles et redécouvre le local. Les sciences sociales s'y intéressent. Ce regain d'intérêt s'accompagne, à partir des années 80, de la relecture de la notion de patrimoine (BERARD et *al*, 2005). Cette notion clé s'applique désormais aussi bien à des objets naturels (animaux, plantes, paysages) que culturels et, dans ce dernier cas, tant matériels (bâtiments ou outils par exemple) qu'immatériels (savoirs, formes d'expression et de communication).

La résurgence du local sert progressivement de base à des politiques visant à répertorier les richesses et à penser, pour les organiser, les modalités de leur sauvegarde et de leur entretien. Il s'agit de repérer des lieux, des objets, des pratiques et des traditions, afin de les transmettre.

Toujours d'après BERARD, une notion sert à caractériser le rapport entre une communauté rurale locale et l'environnement naturel qu'elle utilise, c'est celle de terroir. Incontestablement polysémique, il continue à être utilisé sous ses différentes significations. Dans certains cas, il désigne un endroit déterminé dans l'espace rural présentant des caractères physiques distinctifs. Mais, il a également été perçu sous l'angle de l'aménagement et du développement et devient une portion de territoire appropriée et aménagée par le groupe qui y réside et en tire ses moyens d'existence. Il s'agissait de signifier que les paysans étaient eux aussi enracinés et que leurs espaces de production étaient aménagés.

La notion de terroir est, dans ce contexte, explicitement utilisée comme instrument de réhabilitation des pratiques et des savoir-faire locaux, en devenant une unité spatiale et écologique, d'action et de gestion, qui associe les acteurs, leurs histoires, leurs organisations sociales, des activités, notamment les pratiques agricoles. C'est désormais une portion de l'espace rural dans laquelle des hommes cherchent à résoudre des problèmes de mise en valeur et de gestion du territoire et à élaborer une production particulière à partir des ressources renouvelables.

Dans le cas de Bezà Mahafaly, cette notion de terroir est très importante car la gestion de la réserve ne peut se passer de sa souveraineté. La mise en oeuvre d'une organisation sociale pour réaliser le projet d'extension en dépend. Les valeurs traditionnelles représentent le patrimoine local.

Elles sont d'ordres naturels et culturels. Les locaux les élaborent, les valorisent, et les conservent. Ce qui convient à ce qu'a dit encore BERARD que le temps court de la production tend à rejoindre progressivement celui, plus long, des héritages où naturel et culturel s'entremêlent. Cela signifie qu'ils s'enracinent ainsi dans le lieu, et deviennent même une société locale possédant des expériences, acquises durant des années d'existence. Ces expériences en terme de normes pratiques ne sont pas négligeables et pourront être valorisés en faveur de la conservation. A titre d'exemple, la souveraineté locale concerne les accès communautaires, et le respect des normes sociaux (fomba, Hazomanga). En cas d'infraction à ces règles, des sanctions seront envisageables.

4.5. EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE A BEZA MAHAFALY PAR RAPPORT AUX PROGRESSIONS DU CONTEXTE LOCAL

4.5.1. Les époques avant l'implantation du projet

Depuis des décennies, les forêts de Bezà Mahafaly ont été les sources de survies des Mahafaly. Cela avant même les périodes coloniales, c'est-à-dire pendant les ères monarchiques. Les forêts Mitabe Sakamena étaient autrefois des ressources d'accès libre pour la population locale (RAHARINOSY, 2001). Des pratiques non raisonnées pesaient alors sur celles-ci, tels que l'exploitation des essences de valeur pour le commerce, les cultures sur brûlis et la divagation non contrôlée des bétails, et cela malgré les mesures de protection prises. Les souverains rassembleurs de l'époque ont édictés des règles de gestion des ressources naturelles dans toute l'île, (RAMAMONJISOA, 2000). Le Sud a été aussi touché par ce phénomène. Ces règles ont été transmises par voix orale avant 1881, et le pouvoir de la parole dont le Mpisorona local détient a été capital dans les communications. Les autochtones dirigés par le Mpisorona possédaient ainsi les seuls pouvoirs de décision dans l'accès aux ressources au niveau local.

Pendant la colonisation (1896-1960), les décideurs (colons) ont essayés de contrôler toutes les ressources forestières de l'île en réglementant les cultures itinérantes, (RAMAMONJISOA, 2000). Les décisions répressives ont commencé et le pouvoir des populations riveraines a diminué peu à peu. La gouvernance est devenue de type centraliste. Cela signifie que le pouvoir central prend la majorité des décisions dans la gestion des ressources.

Depuis l'indépendance, les locaux semblent reprendre le contrôle de l'accès et l'utilisation des ressources. Seulement, les héritages laissés par le centralisme se font ressentir encore. En effet, l'Etat a décidé de renforcer la conservation des ressources forestières à partir des lois écrites, ce qui a impliqué souvent une exclusion des riverains dans les prises de décision, dont les objectifs économiques semblaient à l'époque contradictoire aux objectifs écologiques. Mais l'écosystème a été fragilisé par les actions anthropiques, qui s'accentuaient en dépit des décisions étatiques. En effet, le « capital ressource » risquait de ne plus assurer les besoins des populations, vu que son accroissement moyen annuel est faible par rapport aux besoins sociaux. En d'autre terme,

l'explosion démographique (2,8% de taux de croissance, d'après le RGPH en 1993) dans la région a provoqué beaucoup de pressions sur les forêts.

A la fin des années 70, l'idée de leur protection à travers une aire protégée est née. Cette approche, allant d'un écocentrisme vers un anthropocentrisme, constitue une solution à la dégradation forestière. D'après BERNER en 1996, ces deux concepts impliquent les populations riveraines mais se diffèrent par leur application. Le premier consiste en la participation des autochtones basée sur des accords qui stipulent l'apport économique des acteurs en matière de conservation au service des riverains, en échange de comportements des paysans plus favorables à la conservation. Le second est axé sur une participation authentique, où les objectifs des acteurs en matière de conservation et des paysans prennent des valeurs équitables. La gouvernance se rue peu à peu vers une décentralisation. Le projet de conservation de Bezà Mahafaly a été alors installé.

4.5.2. L'installation du projet

Le Projet de l'ESSA/Forêts à Bezà Mahafaly a vu alors le jour en juillet 1978. Son objectif était de trouver pour ses étudiants et chercheurs un site de recherche et d'application en matière de protection de la nature et conservation de la biodiversité. (RATSIRARSON et *al*, 2001). Une aire protégée a été alors crée pour mettre en place un nouveau modèle de conservation de la biodiversité en essayant de travailler étroitement avec les locaux. Cette aire allait être gérée conjointement entre les trois Institutions (ESSA, Yale University et Washington University).

Après des longues années d'efforts, elle a été instituée comme Réserve Spéciale par le décret officiel n°86-168 du 4 juin 1986.

De 1989 à 1995, le WWF a pris la relève des universités américaines pour la gestion de la Réserve.

A partir de novembre 1995, le Département des Eaux et Forêts de l'Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques est devenu officiellement le principal opérateur du Projet Bezà Mahafaly, mais encore appuyé par le WWF. La recherche et la formation s'accentuent et des bases de données utiles aux recherches et au développement ont été établies.

La collaboration avec les locaux, concerne surtout la création d'école et d'autres infrastructures sociales comme alternatives aux pratiques dévastatrices (approche écocentrique). A partir de 2003, les déclarations faites par le Président de la République à Durban ont été un autre tournant dans l'histoire de Bezà Mahafaly. La réserve va actuellement entrer dans une phase de son extension. L'ANGAP est devenu le gestionnaire de la Réserve Spéciale, tandis que l'ESSA-FORETS intervient dans le volet recherche comme partenaire.

Notons que toutes les décisions concernant la gestion de la réserve pendant ces années ont été prises par les gestionnaires qui se sont succédé. Les autochtones n'ont joué qu'un rôle de partenaire. En dépit de l'officiel abandon de la politique centraliste, le partage de pouvoir n'a pas toujours été équilibré. Mais dans une perspective d'extension, tous les opérants à Bezà Mahafaly sont conscients des importantes influences que peuvent apporter tous les acteurs sur les ressources

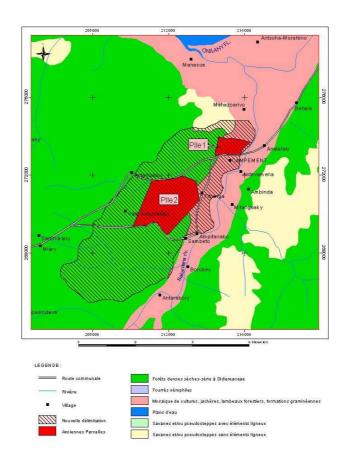
forestières. Ce qui nécessite une formulation des objectifs et des rôles de tous, en tablant sur les principes de bonne gouvernance (Voir détails en annexe 6).

4.5.3. La démarche vers l'extension

a) Contexte actuel

La Réserve Spéciale de Bezà Mahafaly se différencie des autres aires protégées par les opportunités qu'elle offre en matière de recherche. Rappelons que, c'est un site d'application malagasy visant à accueillir des étudiants, des chercheurs et des professionnels issus d'institutions nationales et internationales. Plusieurs années d'études ont offert à Bezà Mahafaly le statut « d'important site » pour la primatologie mondiale.

Cependant, la continuité de ces recherches ne peut être assurée que par la préservation de sa biodiversité. L'actuelle Réserve est constituée de deux parcelles distantes d'une dizaine de kilomètres, ce qui la rend sensible aux perturbations humaines. En effet, la non considération du couloir forestier dans la zone de conservation pourrait à terme conduire à sa disparition, qui entraînera ensuite une fragmentation entre les Parcelles I et II. Pour assurer la durabilité de la diversité biologique locale, il est primordial d'intégrer la zone de transition et les autres forêts communautaires dans la nouvelle Réserve Spéciale tout en respectant les droits des riverains.



Carte 6: Carte représentant l'extension de l'aire protégée Source : LABO SIG ESSA-Forêts

b). Objectifs de l'extension

Le projet d'extension de la Réserve Spéciale de Bezà Mahafaly a pour objectif global de renforcer la conservation de la biodiversité locale représentée par :

- o Des écosystèmes particuliers (forêt galerie, forêt xérophytique, etc.);
- O Des espèces diversifiées (Lemur catta, Pachipodium geayi, etc.);
- o Des variabilités génétiques (races pures, hybrides, etc.)

Les objectifs spécifiques y afférents sont d'ordres écologiques, socioculturels et éducationnels, ainsi qu'économiques qui visent à :

- Assurer la connexion entre les deux anciennes parcelles et intégrer les formes de végétations intermédiaires;
- o Permettre la valorisation de la richesse culturelle de la région ;
- Fournir à la communauté locale les droits d'accéder de manière durable aux produits et services garantis par la forêt, notamment les produits utiles à leurs besoins quotidiens tout en excluant toutes formes d'exploitation à but commercial.

c). Organisation de l'extension

Pour la réussite du projet d'extension de la Réserve Spéciale de Bezà Mahafaly, des moyens adéquats seront mobilisés. On distingue les moyens humains, matériels et financiers.

Les parties prenantes dans la gestion de la Réserve constituant les moyens humains sont nombreux. Des tâches spécifiques ont été attribuées à ces acteurs, à savoir la planification temporelle et spatiale, l'exécution des travaux y afférents, et les suivis et supervisions des activités.

La planification prévoit un zonage de l'aire d'extension qui se présente comme suit :

- La zone de conservation : vouée à la préservation des richesses de flore et de faune. Ce sont les parcelles I et II ainsi que le corridor forestier les reliant;
- La zone de droits d'usages: destinée à satisfaire les besoins des ayants-droits (communautés traditionnelles) tout en écartant les aspects commerciaux. Elle comprend les forêts communautaires incluses dans la nouvelle délimitation.
- La zone à vocation d'écotourisme : un circuit touristique clair sera établi afin de bien distinguer les activités de recherches et celles de récréation.
- O La zone de restauration écologique : chaque année, l'équipe de la Réserve Spéciale de Bezà Mahafaly mène une campagne de restauration avec les populations locales. Les essences utilisées sont des essences de valeurs telles que *Alluaudia procera* (Fantsiolitse), ou *Cedrelopsis grevei* (Katrafay). Les terrains défrichés et abandonnés après des cultures successives feront l'objet d'intervention de restauration.
- o La zone de service : à part le gîte déjà existant, d'autres endroits seront prévus pour implanter de nouvelles infrastructures de fonction et de surveillance pour assurer la présence effective et une meilleure efficacité.
- La zone de recherche : l'ensemble de la nouvelle délimitation est ouvert aux activités de recherches.

En bref, les évolutions constatées à Bezà Mahafaly nous ont permis de déduire que :

- Les populations riveraines sont plus que jamais liées socialement, économiquement et culturellement aux ressources forestières locales;
- La succession de gestionnaires avait induite à une alternance des deux modèles de gouvernance, même si le paradigme d'autorité revient plus que le paradigme de confiance mutuelle,
- La gouvernance forestière à Bezà Mahafaly a été toujours dominée par des relations verticales c'est-à-dire qu'une hiérarchie de pouvoir a été constatée dans tous les modèles.

Tableau 6: Evolutions du contexte à Bezà Mahafaly (modèle d'analyse adopté d'une étude menée dans les forêts Amazoniennes)

Epoques	Contexte	Pouvoir local	GRN à BZM
Précoloniales : Sous la dominance du Mpisorona	Epoque monarchique	Relations de dominance hiérarchisées.	-Forme traditionnelle de concertation et normes sous l'égide du Mpisorona ; -Accès libre dans l'exploitation des ressources.
Coloniales : Phase de la diminution du pouvoir du Mpisorona.	Gouvernance directe (par le colon).	Multiplication des entités et des chefs.	-Gestion par le cantonnement : chacun chez soi ; -Evolution vers un état d'anarchie : utilisation non contrôlée des forêts.
Indépendance (1960 jusqu'à la fin des années 70).	Gouvernance des structures nationales sur les mêmes bases que pendant la période coloniale (centralisme).	Multiplication des entités et des chefs.	-Gestion par le cantonnement : chacun chez soi ; -Evolution toujours vers un état d'anarchie : accroissement des « tetika » et coupes illicites« Vide » législatif entre droits moderne et traditionnel.
Installation du projet (À partir de 1978).	Décentralisation	Relations de dominance hiérarchisées.	-Gestion sur place par les gestionnaires directs en collaboration avec les riverainsUtilisation non contrôlée dans les forêts hors réserve.

4.6. LA GOUVERNANCE DE LA RESERVE SPECIALE DE BEZA MAHAFALY DANS LE CONTEXTE ACTUEL

La Réserve Spéciale de Bezà Mahafaly est comme toute aire protégée considérée tel un espace classé qui a été affecté à la conservation de la biodiversité et au développement durable. Elle est administrée par une autorité de gestion qui peut comprendre:

- Des agents de l'ANGAP, parmi lesquels on note le chef de Réserve, et les agents de patrouillent;
- O Des personnels de l'ESSA-Forêts composés principalement par le chef de section recherche et ses assistants;

Les normes officielles régissent son fonctionnement. Bien qu'étant encore dominées par l'héritage des modes de gestion centraliste, celles-ci offrent de plus en plus des possibilités de participation, de dialogue et de négociation. Ces normes officielles sont consignées dans les lois et règlements, le plan d'aménagement, le règlement intérieur de la réserve, l'accord de financement du projet, etc. Selon NGUINGUIRI, elles sont appliquées dans un contexte caractérisé par:

- o La diversité des acteurs: autour de cette aire protégée : plusieurs acteurs et groupes d'acteurs entrent en confrontation, chacun défendant des intérêts particuliers;
- La pluralité des normes: normes officielles qui ne sont pas toujours claires, normes locales ou traditionnelles, normes internationales sous la forme de conventions et d'accords internationaux;
- O Un empilement des centres de pouvoirs et des centres de décisions: le conservateur, mais aussi le chef de lignage propriétaire d'un territoire clanique situé à l'intérieur de l'aire protégée, le chef du village riverain dont le terroir est recouvert par une partie de l'aire protégée, etc.

4.6.1. Analyse des comportements des acteurs

Les intervenants dans la gestion de la réserve spéciale de Bezà Mahafaly se situent à l'interface d'un certain nombre de «mondes» comme n'importe quelle aire protégée, comme l'a affirmé NGUINGUIRI (2003). Il y a le monde des populations locales, le monde de l'administration des eaux et forêts, et le monde des gestionnaires directs.

Dans un tel contexte, l'application des normes officielles renvoie aux enjeux de pouvoir, c'est-àdire à la capacité d'influence des acteurs sur la décision. Leurs comportements sont des facteurs déterminants leur implication dans la gestion. (NGUINGUIRI, 2003)

Trois cas de figure émergent de l'analyse des comportements des acteurs à Bezà Mahafaly.

Le premier cas de figure se rapporte aux gestionnaires qui se sont distingués par une bonne conduite à l'égard de la conservation. Ce sont les agents de l'ANGAP travaillant en partenariat avec les personnels de l'ESSA-FORETS, et les agents du cantonnement forestier de Betioky Sud. Ils optent pour une conservation durable et s'efforcent pour l'atteinte des objectifs. Cependant leur bonne attitude se paye chère, car ils sont souvent exposés à des conflits. D'abord avec leurs

proches, car rappelons que la plupart de ces agents sont issues des villages environnants, et ensuite avec d'autres acteurs porteurs d'enjeux. Des haines et mépris ont été alors soulevés à leur égard. Dans cette optique, NGUINGUIRI affirme que la position de victime dans laquelle se retrouvent ces gestionnaires contribue à accroître la vulnérabilité de l'aire protégée et que le pouvoir conféré par les normes officielles apparaît ainsi insuffisant pour faire face aux acteurs des autres mondes. A titre d'exemple, les patrouilles s'avèrent difficiles et ne donnent jusqu'alors des résultats tangibles, du fait que la plupart des délinquants sont des personnes familières aux agents. Malgré leur bonne volonté de vouloir contribuer à l'atteinte des objectifs de la conservation, ils ont la crainte de briser la cohésion sociale garantie par une redistribution et une réciprocité, et qui est le fondement même de leur valeur culturelle.

Le second cas de figure concerne les communautés autochtones et locales qui se font remarquer par leur rattachement aux pratiques traditionnelles. Ces pratiques qui sont le symbole même de leur identité culturelle sont de genre social (rites funéraires, entraide) et économique (agriculture, élevage). Ces gens comme l'ensemble des populations riveraines des aires protégées à Madagascar développent des attitudes méfiantes envers les gestionnaires de la réserve. Ces comportements sont souvent liés à des sentiments de peur des répressions. En effet, les locaux ont peur des étrangers qu'ils considèrent tous comme des « vazaha ». Les évolutions du contexte à Bezà Mahafaly nous ont permis de comprendre comment le concept de conservation a changé avec le temps, allant du centralisme vers une décentralisation. Mais l'image laissée par les décisions répressives d'antan, ne facilite pas les choses. A la création de la réserve spéciale à Bezà Mahafaly, les populations riveraines ont mises du temps avant de l'accepter. Les processus de négociations entrepris lors de sa création ont contribué à la réussite de son installation. Au fil du temps, malgré les ententes et les appuis sociaux, telles les constructions d'infrastructures (écoles, puits), certains individus ayant des intérêts particuliers se sont manifestés de façon illégale. A titre d'exemple, les fils de barbelés installés pour protéger la Parcelle I ont été coupé pour faire pâturer les bétails, des essences de valeurs (Cedrelopsis grevei) sont prélevées par des exploitants illicites dans la parcelle II, et cela malgré les panneaux de signalisation. La racine du problème est ce manque de confiance, qui ne se manifeste non seulement par ces actes, mais aussi par d'autres manières plus complexes, comme l'acceptation des décisions prises, dans l'intention de ne pas les respecter. Ainsi, beaucoup de représentants villageois, qui ont participé aux réunions de campagne de l'extension, font encore pâturer leurs animaux à l'intérieur de la réserve, et cela malgré les éducations environnementales. Le semblant respect des normes officielles ne s'effectue en effet que soit par intérêts, soit par peur. Ces situations montrent que pour être efficace, les normes officielles devront être conforme aux normes locales, connues sous l'appellation de normes pratiques selon Olivier de Sardan (2001). En dépit de leur rang dans la hiérarchie de l'échelle de gouvernance, la population locale est plus qu'un simple acteur. Elle constitue avec leurs valeurs traditionnelles l'un des piliers de la conservation.

Le troisième cas de figure montre les relations entre les acteurs touchés de loin par la conservation à Bezà Mahafaly et les acteurs cités précédemment. On distingue deux catégories d'acteurs : les services décentralisés (Commune) et les services déconcentrés (District et Cantonnement forestier de Betioky Sud). Leur éloignement de la conservation à Bezà Mahafaly se présente sous deux angles différents. Les premiers n'interviennent que dans les approbations des décisions prises, alors que les seconds sont géographiquement éloignés du site, ce qui limite leurs interventions.

L'analyse se focalise surtout sur le cantonnement forestier, qui d'après la loi, est censé livrer les autorisations de coupe pour les riverains en matière de droits d'usage et appliquer les sanctions en cas d'infraction. Cependant, ceci n'est pas évident du fait que le cantonnement forestier de Betioky Sud ne peut pas assurer une présence régulière sur terrain. La cause évoquée est surtout le manque de moyens (financier et humain). Ceci a des répercussions sur l'utilisation des ressources, car les populations riveraines ne demandent plus d'autorisation lors des prélèvements des bois de construction, surtout lorsqu'il concerne les petites fabrications. D'une part, ils ne veulent pas se déplacer à Betioky Sud pour faire une demande, et d'autre part, c'est plus bénéfique pour eux de prélèver directement sans quota. Cette situation est menaçante pour les ressources car les quantités prélevées et les fréquences de prélèvement sont devenues incontrôlables. Dans cette optique, le service des eaux et forêts semble impuissant et n'arrive pas à jouer son rôle. C'est la raison pour laquelle, le comité de vigilance a été crée pour combler le vide. Cependant, ce n'est pas une garantie, vu que les membres de ce comité pourront avoir les mêmes comportements que les autres groupes autochtones.

4.6.2. Rapports de pouvoir dans la gestion des ressources naturelles à Bezà Mahafaly

Le paragraphe 4.1.3 nous a appris que les évolutions contextuelles qui se sont produites à Bezà Mahafaly ont entraîné beaucoup de modifications dans les relations entre acteurs locaux. Pendant la gouvernance d'autorité, la balance de pouvoir montre l'ascendant des représentants du pouvoir public par rapport aux communautés traditionnelles. Mais depuis le moment où l'Etat a eu la volonté de faire régner une gouvernance de proximité, les rapports devront changer, en mettant l'accent sur l'équité. Ce qui signifie qu'il devrait jouer un rôle d'arbitre (médiateur) en cas de conflit, et s'assurer que les coûts et les bénéfices de la conservation ne « tombent » pas sur certains acteurs, mais équitablement partagés. C'est ce schéma de partage que les gestionnaires de la réserve devront adoptés pour mener à bien le projet d'extension.

Cependant, les réalités sur terrain montrent que ce défi est loin d'être facile. En effet, jusqu'alors, la réserve spéciale de Bezà Mahafaly (Parcelles I et II) est officiellement gérée par l'ANGAP, et que les populations locales n'exercent que dans l'exécution. Ceci montre une verticalité dans les relations de pouvoir, caractérisée par une hiérarchisation d'amont en aval, allant de l'Etat vers la collectivité locale. Or, l'un des principes de bonne gouvernance (subsidiarité)

stipule que la responsabilité et l'autorité de gestion devront être attribuer aux institutions qui sont les plus proches des ressources en question, dont font parties les structures locales. Les autres forêts hors réserve (qui seront incluses dans la zone d'extension) sont par contre gérées par les communautés locales par le biais des règles traditionnelles (Cf. paragraphe 4.4.1.2.). Il pourrait alors y avoir des risques de divergences dans la gestion de la future réserve, car d'un côté, dans une partie le pouvoir est aux mains de l'agence gouvernementale et dans une autre il est sous la direction des autochtones.

4.7. LEÇONS TIREES DE L'ANALYSE DE LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES A BEZA MAHAFALY

4.7.1. Le résumé de la situation actuelle

Après plusieurs années d'évolution, la réserve spéciale de Bezà Mahafaly entre dans une des phases importantes de son histoire. L'extension de sa surface est un défi énorme, vu ses éventuelles retombées au niveau local, régional et national. C'est un grand pas vers le renforcement de la conservation. Cependant, les analyses faites précédemment laissent penser que les relations qu'on devrait adopter ne devraient plus être la même qu'auparavant, à cause des changements observés.

D'abord, la superficie n'est plus la même, ce qui requière beaucoup de moyens (humains et financiers) et de rigueur dans les prises de décision pour une meilleure efficacité. Cela signifie que les coûts de la conservation vont accroître, et que chaque acteur impliqué devrait à en prendre part. Ensuite par lien logique, les autochtones sont beaucoup plus touchées par la réserve spéciale qu'avant, car des patrimoines culturels (tombeau des rois Mahafaly, forêts utilisées pour les « fomba »), des habitations et des zones de prélèvement sont inclus dans sa limite. La non implication des communautés autochtones risquerait de déclencher une anarchie, qui se traduirait ensuite par des conflits. Des conflits qui se focaliseront surtout sur l'élevage bovin dont les forêts constituent l'abri et la principale source alimentaire pour une grande partie de l'année, mais aussi la recherche de terrains agricoles entraînant la coupe des forêts. Enfin le contexte national actuel insiste sur une bonne gouvernance environnementale, qui d'après RIBOT, ne peut être assurer que par une bonne gouvernance dans tous les secteurs et à tous les niveaux.

La vision doit donc changer et la hiérarchisation verticale des pouvoirs doit céder sa place à une distribution horizontale, qui intégrera tous les acteurs pertinents et domaines concernés.

4.7.2. La faible coordination entre les structures locales

La distribution des pouvoirs de décision à chaque acteur selon leur compétence est l'une des étapes vers une bonne gouvernance. Les processus de gestion de la réserve spéciale sont une chaîne dons lesquels tous les maillons (structures) devront se connecter pour la bonne marche du système. Or, l'histoire de Bezà Mahafaly dévoile que soit dans le paradigme d'autorité, soit dans le

paradigme de confiance mutuelle, il y a eu des dysfonctionnements du système. L'absence de synergie des acteurs au niveau de l'application de la gestion des ressources a souvent provoqué un manque d'équilibre dans les relations, entraînant un concept de « chacun pour soi ».

Avant l'installation du projet de conservation à Bezà Mahafaly, les autochtones ont accédé aux ressources librement malgré les quelques lois en vigueur de l'époque. Ces lois qui ont été oralement diffusées avant d'être écrites n'ont pas empêché l'utilisation abusive des forêts conduisant à leur perte progressive. Le maillon faible de la chaîne s'est localisé au niveau des formes de communication qui existaient entre les décideurs de ces périodes et les autochtones.

Ensuite viennent les moments où le pouvoir était aux mains des colons, durant lesquels des services étatiques ayant pour rôle de gérer les forêts ont vu le jour. Là aussi, la présence d'une inégalité de la balance de pouvoir rend inexistante la coordination. Ce phénomène continue jusqu'à l'installation du projet, et même aujourd'hui. Par exemple, le cantonnement forestier n'arrive pas à travailler de façon synergique avec les autochtones.

4.7.3. La nécessité d'une amélioration des modes de partenariat avec les locaux

Encore dans une optique de bonne gouvernance, les relations avec les autochtones doivent être améliorées. Bien que les acteurs entourant la réserve soient nombreux, la communication avec les riverains est très importante, car ces derniers ont été toujours écartés alors qu'ils sont parmi les plus touchés par la cause. Cette mise à l'écart est due au fait qu'on les considère comme des acteurs faibles, incapable de prendre des responsabilités. Il est évident qu'ils sont économiquement et financièrement fragiles, car leur source de revenu est précaire, mais ils *Résultats et interprétations* énorme qualité socioculturelle.

Les coopérations d'avant ont été sous forme d'assistance, ce qui ont engendré des répercussions négatives sur les comportements des autochtones (cf. paragraphe 4.5.1). En outre, les appuis n'ont été qu'occasionnels, ce qui n'a pas apaisé les pressions sur les ressources. Bien que les moyens mobilisés soient énormes, et que cette assistance se rapproche de la confiance mutuelle, elle risque d'engendrer un état d'esprit de dépendance chez les communautés de base. Cette attitude est toujours fatale pour la conservation en cas d'absence ou rupture d'appuis. La seule solution pour y remédier est le partenariat, focalisé sur la redéfinition des objectifs de tous les acteurs et la réorganisation de leurs rôles et responsabilités. En tant que partenaire, les communautés autochtones pourront valoriser leurs savoirs faire et contribuer à la conservation au lieu d'attendre des aides financières qui pourront se tarir à long terme.

4.7.4. La possibilité de deux types de gouvernance

D'après UICN, il est possible que plusieurs types de gouvernance se rencontrent à l'intérieur d'une aire protégée.

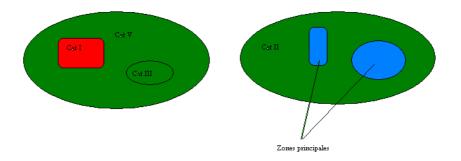


Figure 3: Possibilités de quelques types de gouvernance dans une Aire Protégée selon Feyerabend

Ça pourrait être envisagé à Bezà Mahafaly, où le zonage prévoit une aire de conservation et une aire de droits d'usage en se référant au code de gestion des Aires Protégées (cf. paragraphe 4.1.3.3). Les pressions ne se limitent pas aux forêts environnantes, mais touchent également les Parcelles I et II. Ce qui amène à penser qu'une cogestion de la totalité de la réserve à travers une responsabilisation collective peut échouer, car d'un côté les autochtones pourront profiter de la situation pour faciliter leur accès dans les zones interdites, et d'un autre, les négociations risqueront d'être tendues. Il faut alors stratifier la zone protégée et que le noyau dur sera toujours voué à la conservation, la zone tampon pourra faire l'objet des négociations et de partage de pouvoir. Le processus de négociation est complexe et composé de quelques démarches. On distingue les communications ouvertes avec la collectivité, le « sondage » de l'opinion public et la participation de la collectivité dans les discussions. La première et la dernière étape ont été déjà entamées à Bezà Mahafaly, sauf que celles-ci n'ont englobé que les idées superficielles de l'extension. C'est-à-dire que les populations locales ont été mises au courant du projet d'extension mais ignorent leurs rôles et leur d'implication. Les structures locales dont les responsabilités ont été définies durant les campagnes de communication ne représentent pas la collectivité, même si les Mpisorona qui figurent parmi les membres sont les Aînés des villages. La notion de collectivité n'a pas donc été respectée car ce sont les minoritaires qui sont le plus impliqués. Le risque, c'est que si ces derniers transgressent les accords pris à la table de négociation, les autres qui sont « ignorants » vont aussi les rejeter

DISCUSSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les leçons de l'analyse de la gouvernance de la réserve spéciale de Bezà Mahafaly permettent de proposer quelques directives pour des modes de gouvernance. Ces directives sont au nombre de trois : une bonne définition des objectifs, une organisation juridique des modes d'accès aux ressources et des transferts de pouvoirs, et une gouvernance basée sur une confiance mutuelle.

5.1. UNE BONNE DEFINITION DES OBJECTIFS

En référence aux principes de légitimité et de direction, il est nécessaire de mieux définir les objectifs assignés à une nouvelle aire protégée, notamment à travers la production de normes spécifiques et négociées (DAHOU et *al*, 2004). C'est à peu près la situation dans la région Bezà Mahafaly, où les superficies complémentaires d'environ 4000 ha constituent des nouvelles surfaces à protéger. Nous avons vu dans les analyses que les normes officielles élaborées par un seul organe de gestion n'ont pas réussi à freiner les menaces, par contre ils ont conduit à des conflits par faute de consensus. Il est alors particulièrement important dans une vision de bonne gouvernance, d'accorder dans ce processus de négociation entre acteurs, un maximum d'attention aux divergences d'opinion, afin d'atteindre des meilleurs compromis.

Le caractère multiple des porteurs d'enjeux leur confère un statut de protagonistes à « multi vision ». Cela signifie que malgré leur « semblant collaboration » à travers une assistance, les divergences d'opinion au niveau des objectifs les divise. La situation est caractérisée par plusieurs enjeux, et certains acteurs optent pour un développement durable, alors que d'autres ne pensent qu'à leur subsistance quotidienne. La réussite des compromis repose sur la confrontation des objectifs de tous les acteurs à travers un dialogue. Pour être accepté, ceux-ci doivent nécessairement s'appuyer sur des mécanismes de compensation et aboutir à des normes de développement durable applicables (DAHOU et *al*, 2004). Il est primordial d'identifier tous les objectifs particuliers de tous les acteurs et les objectifs communs, qui évidemment se résument en genre socio-économiques et écologiques, et d'en discuter ensemble pour cerner les origines des divergences. Ensuite un compromis par le biais d'une tentative d'adéquation s'impose. Cela a pour intérêt de satisfaire les autochtones en matière de besoins quotidiens, tout en les persuadant de l'existence des autres objectifs focalisés sur la durabilité.

5.2. UNE ORGANISATION JURIDIQUE DES MODES D'ACCES ET DES TRANSFERTS DE POUVOIRS

Après avoir établis les objectifs d'utilisation et de préservation durable, une refonte de la juridiction des droits d'accès et des délégations de pouvoirs sera indispensable. En se référant au principe d'impartialité, cette organisation juridique aura pour rôle, de cadrer le partage équitable des coûts et des bénéfices de la conservation, (DAHOU et *al*, 2004). Concernant les droits d'accès, aucune tentative de recension n'a jusqu'à présent eu lieu ni en amont ni en aval du processus d'extension de l'aire protégée. Notre juridiction présente une faille, car les droits d'usage ne parlent que des prélèvements de bois, alors que les préoccupations majeures des autochtones sont l'élevage bovin et la culture sur brûlis. Il serait alors plus aisé de définir juridiquement des droits d'accès

reposant sur les pratiques socio-économiques réelles, que sont les normes pratiques. La formulation du droit positif doit avoir une certaine flexibilité afin qu'il englobe, à titre de possibles exceptions, un certain nombre de régulations communautaires conservant leur efficacité. Le principe de subsidiarité pourrait guider cette convergence entre les deux sources de droits (DAHOU et *al*, 2004). Le droit coutumier relatif à l'accès aux ressources est légitime, mais n'est pas légal sauf s'il serait intégré dans le droit positif. Ce même droit puise son efficacité dans le principe de souveraineté d'un territoire, fondée sur le pouvoir du Mpisorona (cf. paragraphe 4.3.2.2.). Son introduction dans le droit positif garantirait son efficacité et son efficience.

Concernant l'organisation juridique des délégations des pouvoirs, il est décisif de promouvoir une articulation cohérente entre le gestionnaire direct (ANGAP), le cantonnement forestier et la collectivité locale. Pour ce faire, il faut un transfert de pouvoirs en direction de la collectivité locale, une organisation des modalités de coopération, et la promotion de mécanismes de gestion des conflits.

La première proposition s'agit en quelque sorte d'une reconnaissance des régulations de l'accès communautaires, étant donné la faiblesse du cantonnement forestier, sans réels moyens financiers et humains. Cependant, il ne faut pas oublier que ces règles ne parviennent pas à contrôler de manière efficiente l'ensemble des modes d'utilisation. La légalisation du droit coutumier s'impose alors, car la complémentarité entre les deux sources de droit est la solution, comme ce qui a été dit plus haut.

La seconde proposition est tirée des constatations du manque de connexion entre acteurs, surtout au niveau des tandems cantonnement forestier-ANGAP et/ou cantonnement forestier-communauté locale (cf. paragraphe 4.6.2.). Les modalités de coopération doivent être changées. La gouvernance devra être de type « participatif » et la gestion « collaborative » (plusieurs formes d'influence par plusieurs parties prenantes).

La troisième proposition mise sur l'indispensabilité de rendre opérationnel les instances de recours proches des populations (COVI, et Comité du DINA) pour rompre avec le vide institutionnel actuel. D'après ce qu'on a analysé dans le paragraphe 4.3.3, ces comités joueront des rôles cruciaux dans la gestion de Bezà Mahafaly en général, et gestion de conflits en particulier, vu qu'elles constituent un lien direct entre la population locale et la réserve spéciale. Pour être efficace, il faut définir et organiser leurs modes d'intervention dans le fonctionnement de la réserve, ainsi que les motiver financièrement. Leur source financière reste actuellement les fruits des sanctions relatives aux infractions. Ce qui est chose rare, voire quasi-nulle. D'autres sources de revenus s'avèrent donc impérativement envisageables. Egalement en référence au principe d'impartialité, un financement spécifique des mesures de gouvernance doit être envisagé de manière à améliorer la gestion.

5.3. LES TYPES DE GOUVERNANCE APPROPRIEE

5.3.1. Justification

En considérant ce qui ont été dits précédemment, la réussite de l'extension la réserve spéciale de Bezà Mahafaly passera sûrement par des processus de concertations d'amont en aval, c'est-à-dire des identifications des objectifs jusqu'aux suivis et évaluations. Ce qui nous amenons à suggérer un type de gouvernance fondé à base de confiance, d'où la cogestion. Ce type de gouvernance est celui qui répond le plus aux objectifs de gestion de l'aire protégée, si on se réfère aux leçons tirées du passé, aux réalités actuelles, et aux perspectives d'avenir. En effet, les facteurs déterminants la gestion de la réserve sont d'ordres :

- o Écologiques : l'écosystème est unique mais fragile ;
- Anthropologiques : le fonctionnement du système social local est complexe et s'entremêle à la dynamique des ressources naturelles ;
- Socio-économiques : les demandes en produits forestiers sont de plus en plus importantes,
 à cause de l'augmentation des besoins quotidiens, due à la croissance démographique;
- o Culturels : les cultures locales font actuellement partie intégrante du patrimoine.

D'après le paragraphe 4.1.3., jadis la gestion des ressources naturelles par les communautés locales a aboutis à leur surexploitation, puis l'absence de confiance et l'inefficacité de la coopération ont entraîné des réponses négatives de la part de celles-ci. La seule option qui s'avère efficace est donc la cogestion, dans laquelle on essayera de rectifier la forme de coopération entre les parties prenantes.

5.3.2. Définitions de la cogestion

-La cogestion est une collaboration entre des intervenants qui travaillent de concert pour gérer une ressource de façon durable de manière à atteindre des objectifs de toutes les parties compte tenu de leur rôle particulier (Indian Federated College, 1996).

-En synthétisant ce qu'a dit Borrini Feyerabend, la cogestion est une arène d'engagement social, impliquant plusieurs niveaux et disciplines, dont différents acteurs sociaux possèdent différentes capacités et apportent différentes forces à la gestion, et qu'elle requiert plus une revue et une amélioration continue qu'une application stricte d'une série de règles.

D'après ces deux définitions, la cogestion insiste sur la participation de tous les acteurs à la gestion selon leurs possibilités (savoirs, expériences, moyens, etc.), sans que ceux-ci sont obligés à s'impliquer contre leur gré, mais volontairement afin d'atteindre des objectifs respectifs et/ou communs.

Selon UICN, on distingue deux sous-types de cogestion : la gestion collaborative et la gestion conjointe. Dans la gestion collaborative, l'autorité formelle de décision, la responsabilité et l'imputabilité peuvent rester entre les mains d'une seule (généralement gouvernementale), mais qui est requise de collaborer avec les autres parties prenantes. Dans sa forme un peu mois dure, « collaboration » signifie informer et consulter les parties prenantes. Dans sa forme assez dure,

« collaboration » entend qu'un organe multipartite développe et approuve par consensus des propositions techniques pour les réglementations et la gestion de l'aire protégée, qui sont par suite transmises à l'autorité de décision.

Dans une gestion conjointe, différents acteurs siègent dans un organe de gestion ayant l'autorité de décision, la responsabilité et l'imputabilité. Encore une fois, une gestion conjointe est plus solide quand les décisions sont prises au consensus. Quand ce n'est pas le cas, la balance de pouvoir reflétée dans la composition de l'organe conjoint peut de facto le transformer en un autre type de gouvernance. La forme recommandée à la réserve spéciale de Bezà Mahafaly est la première, dans laquelle l'autorité formelle de décision, la responsabilité et l'imputabilité peuvent rester entre les mains d'une seule agence mais qui est requise par la loi ou la politique, de collaborer avec les autres parties prenantes. Cette forme est recommandée car elle peut garantir l'équilibre dans la conservation.

5.3.3. Organisation de la gouvernance

En se référant au plan de zonage établi lors de la campagne de communication sur l'extension par les responsables de la réserve et aux analyses faites dans cette étude, la cogestion ne peut se faire que sur une partie de l'aire protégée. Tant que la loi l'autorise, il est possible d'avoir quelques types de gouvernance dans une seule aire protégée.

L'intérêt d'avoir deux types de gouvernance à Bezà Mahafaly, c'est de pouvoir d'une part contrôler plus l'aire de conservation (anciennes parcelles et zone de transition), où l'agence gouvernementale (ANGAP) est censée détenir le pouvoir, et d'autre part promouvoir la confiance mutuelle car la zone tampon sera gérée de façon collaborative.

5.3.3.1. Gouvernance de l'aire de conservation

L'aire de conservation ou noyau dur est le pilier de la conservation, grâce à ses caractéristiques particulières (richesse floristique remarquable, densité de la population élevée). Cogérer cette zone avec les autochtones pourra être risqués, vu les manières dont ils se comportent auparavant en agissant par peur ou par intérêts. Ils pourront abuser de la confiance qu'on les fasse. En plus, il y a là certains risques, notamment celui de voir des élites locales confisquer à leur profit une position dominante. Selon BONFIGIOLI, la présence au niveau local d'une structure de pouvoir forte est de nature non seulement à vider de substance les initiatives locales, mais encore à mettre les élites villageoises en position de détourner à leur profit les ressources transitant par les organisations communautaires.

Le pâturage est leur premier centre d'intérêt, donc ils continueront à se procurer des aires de pâturage, dont la parcelle I en est la principale. Ce fait conduira à un accroissement de la divagation des bétails, car malgré les définitions des objectifs et des rôles de tous les acteurs, ils feront passer au premier plan l'élevage bovin qui est d'importance cruciale chez les Mahafaly. La preuve, c'est que même dans les « ala fady », où toutes activités (prélèvement, coupe) sont interdites, les bovins privilégient d'un accès libre.

L'organe de gestion pour ce type de gouvernance sera donc composé de l'agence gouvernementale, qui détient le pouvoir de décision, de responsabilités et d'imputabilités. Les autres parties prenantes n'interviennent qu'en tant qu'exécutant ou partenaire.

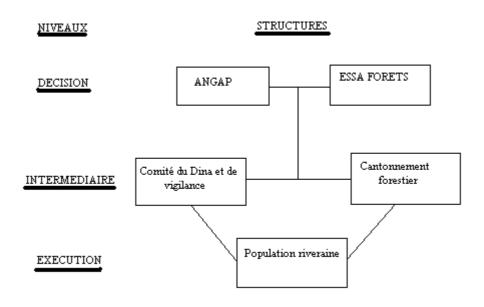


Figure 4: Structure de gestion de l'aire de conservation

D'après cette figure, on distingue trois niveaux, allant du niveau de décision à l'exécution en passant par un niveau intermédiaire. Les règlementations concernant cette zone sera toujours élaborées par l'agence gouvernementale, les autochtones les appliquent, alors que le cantonnement forestier assure le contrôle. Des campagnes de communication sont à prévoir pour diffuser les informations.

a) Modalités de gestion de la Parcelle I

Comme ce qui a été dit plus haut, cette partie de l'aire protégée est la première cible de la divagation des bétails.

Le fait que les bovins n'ont pas de tabous pour la collectivité locale conduit à leur errance partout. Les fils de barbelés entourant la parcelle I n'ont pas réussi à éradiquer complètement la pénétration à l'intérieur, cependant ils ont contribué à réduire le nombre de bétails à y introduire.

Ainsi, d'après ces situations, les recommandations suivantes sont adéquates pour la bonne gestion de cette zone :

- ➤ Renforcement des fils de barbelés (joindre les parties coupées) pour mieux réduire les pressions.
- Amélioration des patrouilles : une collaboration entre les agents de la réserve et les membres des structures locales (COVI) s'impose pour pouvoir effectuer des

> contrôles réguliers et tournants. Plus précisément, les patrouilles doivent être bien organisés, et s'effectués en groupe.

Le groupe sera composé d'un agent de la réserve qui sera le chef et de 2 membres du COVI.

Le COVI comprend 10 membres, et les agents de patrouilles de la Réserve 5, ce qui fera au total 5 groupes de 3. La rotation de surveillance se fera donc tous les 5 jours.

- ➤ Application du « Dina » à la lettre
- b) Formes de gestion de la parcelle II

La parcelle II est le théâtre de prélèvements abusifs d'essences de valeur. La méthode d'exploitation utilisée est rudimentaire, ce qui affecte la régénération naturelle, d'où la durabilité de l'écosystème.

Pour freiner ce fléau, les propositions suivantes sont appropriées :

- Amélioration des patrouilles en se tablant sur le fait que l'écoulement des produits s'effectue toujours le lundi ; ce qui facilitera la tâche des agents de patrouilles pour l'appréhension de ces exploitants illicites,
- Application des sanctions plus sévères que celles stipulées dans le DINA.

5.3.3.2. Gouvernance de la zone tampon

La zone tampon est la surface forestière outre que le noyau dur. Elle est constituée par la Zone d'Occupation Contrôlée et la Zone d'Utilisation Contrôlée. En bref, elle englobe les zones de droits d'usage. La cogestion est le type de gouvernance adaptée à cette zone dans la réserve spéciale de Bezà Mahafaly, car elle permet de promouvoir une confiance mutuelle d'une part, et une équité d'autre part.

Chaque acteur sera responsabilisé selon leur capacité. L'avantage dans cette cogestion, c'est de pouvoir valoriser les capacités des locaux, et de permettre un rapprochement entre les acteurs. Il est évident que l'agence gouvernementale ne peut pas couvrir tout seul les charges directes et/ou d'opportunités de la conservation. Les populations locales pourront apporter leur contribution en prenant en charge des coûts d'opportunités, et cela malgré leur insuffisance financière. Les coûts en question concernent l'abandon des pratiques dévastatrices en échange de compensation. Cette dernière pourra être sous forme de respect de l'accès communautaire, d'appuis au développement et quelques possibilités de prise de décision ensemble.

L'organe de gestion sera composé de l'agence gouvernementale, du cantonnement forestier, des membres de la Commune d'Ankazombalala et des représentants de la collectivité locale.

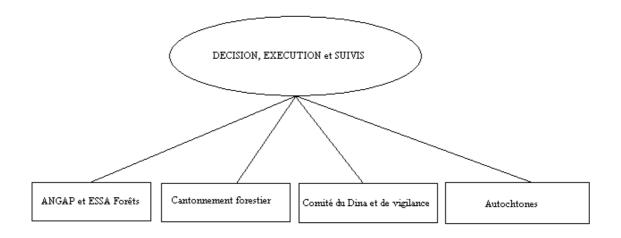


Figure 5: Structure de gestion de la zone tampon

D'après cette figure, il y a une certaine horizontalité de niveau entre les acteurs. Cela signifie que les décisions seront prises ensemble, et que chacun sera responsable des résultats obtenus.

Les actions à entreprendre concernant la zone tampon sont les suivantes :

- > Cas des occupations traditionnelles
 - Gestion des « tetika » :
 - -Valorisation des anciennes jachères (moka);
 - -Promotion d'autres alternatives sources de revenus (petit élevage, amélioration des activités artisanales) ;
 - -Contrôle régulier ;
 - -Mention dans le Dina.
 - Gestion des « tananaomby » : interdiction des options d'extension
- ➤ Cas du tombeau des Rois Mahafaly : étude de faisabilité d'écotourisme communautaire.

Pour ce faire, il faut quand même envisager un renforcement de capacité de la collectivité locale.

5.3.3.3. Le renforcement des capacités des acteurs locaux

La conscience du public est un aspect important de la gouvernance environnementale. C'est pourquoi le renforcement des capacités locales est une composante essentielle de toute politique durable de soutien à la gouvernance environnementale, dans la mesure où tout transfert de pouvoirs et de ressources aux locaux doit s'accompagner d'un effort considérable de renforcement des capacités techniques et managériales locales (BONFIGIOLI, 2004). Ceci a pour objet de rendre les partenaires locaux capables d'assumer leurs responsabilités, et de remplir leurs rôles respectifs dans la gestion de la future réserve. Ils s'efforceront également de combler le fossé entre les collectivités locales et les autres partenaires en matière d'information. Les structures locales ne fonctionneront jamais sans le renforcement des capacités.

Ainsi, les formations à apporter concernent :

- o Les réglementations et textes de base gouvernant la gestion de la réserve spéciale ;
- o Les mécanismes et procédures leur permettant de coopérer avec les représentants de l'Etat;
- o Les meilleures pratiques relatives à la gestion des ressources naturelles;
- o L'éducation environnementale.

5.3.3.4. Les rôles et responsabilités des acteurs

Tableau 7: Rôles et responsabilités des acteurs

Acteurs / Zone	Gérée par l'ÉTAT	Cogérée (Zone tampon)	
	(Noyau dur)		
ANGAP et ESSA Forêts	-Elaboration et diffusion du	-Contribution à l'élaboration	
	plan de gestion;	du plan de gestion;	
	-Prise de décision sur les	-Assure le renforcement des	
	actions à entreprendre;	capacités des populations;	
	Assure la formation des	-Assure le respect des normes.	
	membres du comité du DINA	Contribution au ciblage des	
		objectifs	
Cantonnement forestier	-Application des sanctions	-Contribution à l'élaboration	
	relatives aux infractions; du plan de gestion;		
Comité du DINA et de	-Contrôle et surveillance;	-Assure la diffusion des	
vigilance	Sensibilisation des autres informations vers		
	villageois	communautés locales	
Population riveraine	-Respect des normes de gestion -Contribution à l'éla		
	-Exécution des règles de du plan de gestion		
	gestion	-Contribution au ciblage des	
		objectifs	

5.3.3.5. Cadre logique résumant les actions à entreprendre

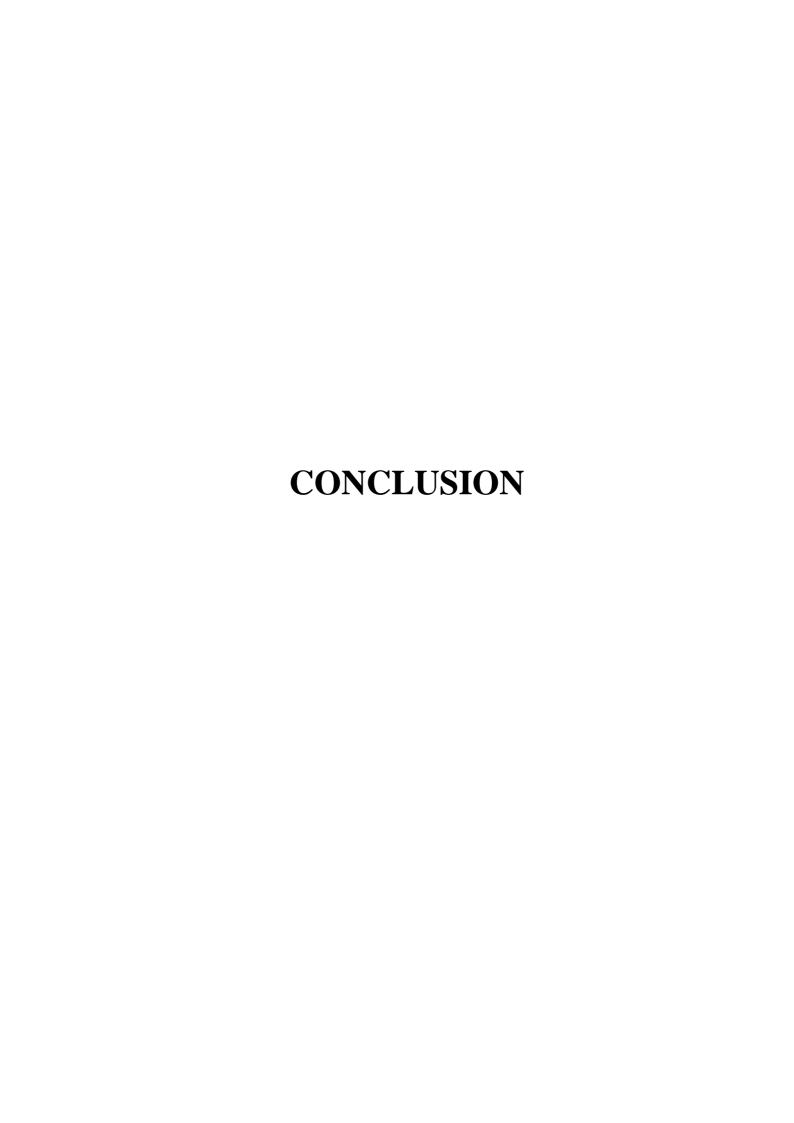
Tableau 8: Cadre logique résumant les recommandations

DESCRIPTION	IOV	MOYENS DE	HYPOTHESES
		VERIFICATION	
Recommandation 1 :	Augmenter le nombre	Signature des accords	Négociations réalisées
Cibler les objectifs	d'accords conclus		correctement
	entre parties prenantes		
<u>Résultat</u>			
-Identification des	-Organisation des	-PV de chaque réunion	-Droit de parole
objectifs de gestion de	séances d'ateliers et		respecté
l'aire protégée et ceux	réunions entre parties		
qui se rapportent aux	prenantes		
besoins des			
communautés locales.			
<u>Moyens</u>			
-Propositions faites par	-Liste des propositions	Accords d'entente	Légitimité et droit à
les gestionnaires à	appuyées par des		1'opinion
partir des bases	indicateurs		
scientifiques	-Compromis		
-Propositions des			
locaux par rapport à			
leurs besoins			
-Confrontations			
d'idée.			
Recommandation 2 :			
Refondre la juridiction	Produire des normes	-Plan de gestion	Beaucoup de rigueur
sur l'accès et le	négociées	-Règlement intérieur	concernant la zone de
pouvoir			conservation, mais
			plus de souplesse dans
			la zone tampon.

<u>Résultat</u>			
-Reconnaissance de	-Liste des accès	- Règlement intérieur	Une juridiction fondée
l'accès communautaire	autorisés et non		sur le droit moderne
-Mise en place d'un	autorisés		tout en tenant compte
mode de coopération	-Stratégies d'actions	-Documents des	des réalités locales.
et de travail efficace		stratégies d'actions	
entre acteurs			
-Opérationnalisation	-Fréquence des	-Calendrier de travail	
des instances de	contrôles et		
recours proches	surveillance dans les		
	forêts		
<u>Moyens</u>			
Renforcement des	Nombre de formations	Nombre de jours de	Formations simples
capacités	acquises par les	formations	mais complètes
	membres des instances		
	de recours		
Recommandation 3:			
a) Renforcer la	Diminution des	Réduction des	
conservation dans	intensités des	pénétrations dans PI et	
l'aire de conservation	pressions	PII	
<u>Résultat</u>			1
-Réduction de la	-Inexistence des	Contrôle régulier	
divagation des bétails	coupures des fils de		Rigueur dans les
-Eradication des	barbelés		prises de décision
coupes illicites	-Inexistence des arbres		
	abattus		
<u>Moyens</u>			
-Renforcement des fils	-Outillage adéquat	Organisation des	
de barbelés		activités	
-Contrôles et	-Fréquences des		
surveillances	contrôles.		
<u> </u>	1	<u>l</u>	

Discussions et recommandations

b) Utiliser	Prélèvement régulé	Respect des règles	
durablement les		d'accès élaborés	
ressources dans la			
zone tampon			
<u>Résultat</u>			
-Maîtrise des	-Stabilité des surfaces	-Pas de nouveaux	
occupations	des « tananaomby »	tananaomby	
traditionnelles	-Diminution de		Plus de souplesse en
	l'évolution des	-Réduction des	étant efficace
	« tetika »	défrichements	
-Préservation du	-Respect des valeurs	-« Fomban-drazana »	
tombeau des Rois	culturelles	contribuant à la	
Mahafaly		conservation	
<u>Moyens</u>			
-Promotion des	-Créations des arts	-Existence de marché	
activités nouvelles	locaux, autres sources		
	de revenus		
-Projet d'écotourisme	-Réponses positives de	-Motivation des	
communautaire	la part des locaux	populations	



L'étude effectuée à Bezà Mahafaly nous a permis de comprendre le mécanisme de gouvernance des ressources naturelles à l'intérieur et en dehors de la réserve spéciale. Des ressources naturelles ayant des valeurs scientifiques, écologiques et socio-économiques et qui sont fondamentales pour la population locale.

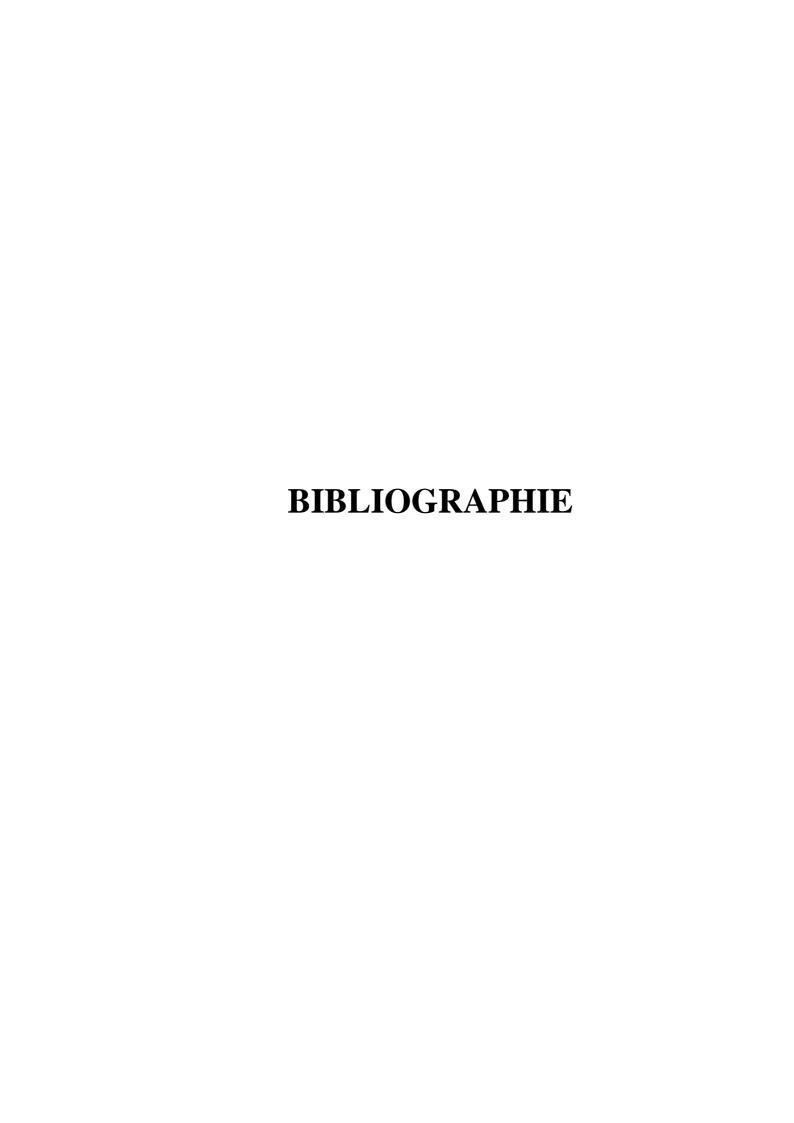
L'histoire et les théories des ressources naturelles montrent que le caractère fondamental des ressources naturelles est la propriété commune ou collective (Berkes et al, 1989). Il est montré que lorsque les ressources sont en accès libre, c'est-à-dire en absence de limitation et de contrôle de l'accès, se met en place une dynamique de lapidation des ressources et de surexploitation. Cette dynamique de l'accès libre est connue sous la dénomination impropre de Hardin de « tragédie des communaux », mais selon Weber et Reveret, le nom adéquat étant « tragédie de l'accès libre ». Il est aujourd'hui amplement démontré que ressource commune n'est nullement synonyme d'accès libre et que de nombreuses ressources en propriété commune ont été et sont gérées de façon viable à long terme.

Loin d'être un but en soi, la gouvernance environnementale locale reste un moyen d'arriver à une gestion durable des ressources naturelles, et par conséquent à des moyens d'existence durables et à la réduction de la pauvreté (BONFIGIOLI, 2004). Les types de gouvernance sont nombreux et ont leurs propres caractéristiques. Leur point commun, c'est qu'ils ne pourront pas garantir une durabilité comme on l'espère, sauf s'il y a une bonne gouvernance. C'est la raison pour laquelle, la gouvernance d'une aire protégée ne peut se concevoir que par la considération de tous les facteurs déterminants, allant des problèmes socio anthropologiques aux questions environnementales.

L'intégration des forêts communautaires dans une aire protégée, comme celui de Bezà Mahafaly, est un symbole de partenariat entre la structure étatique et la structure traditionnelle. Cette orientation mettra fin à des années de conflits et de méfiances. La stratification de la gouvernance à Bezà Mahafaly montre la souplesse des normes à suivre en greffant les normes officielles aux normes pratiques. La gestion du noyau dur par l'agence gouvernementale assurera la stabilité de l'aire protégée. La cogestion de la partie à proximité de la collectivité locale est une solution pour réduire les méfiances des populations envers les représentants de l'Etat. Elles se sentent valoriser et pourront ainsi accepter le concept de conservation qui est la base du développement durable. Cependant, la politique de cogestion est en phase d'apprentissage à Madagascar, aucune expérience n'a existé auparavant, ce qui nécessite beaucoup de temps d'évaluation et d'efforts de la part de toutes les parties prenantes. Chacun devrait assumer sa part de responsabilité.

Donc, d'après les leçons tirées de cette étude, l'agence gouvernementale ne peut pas gérer toute seule l'aire protégée avec sa surface complémentaire et que seule la confiance mutuelle est la solution pour une bonne gestion.

L'analyse des impacts des modes de gouvernance adoptée sur la gestion durable da la biodiversité à Bezà Mahafaly pourrait constituer une suite à cette étude

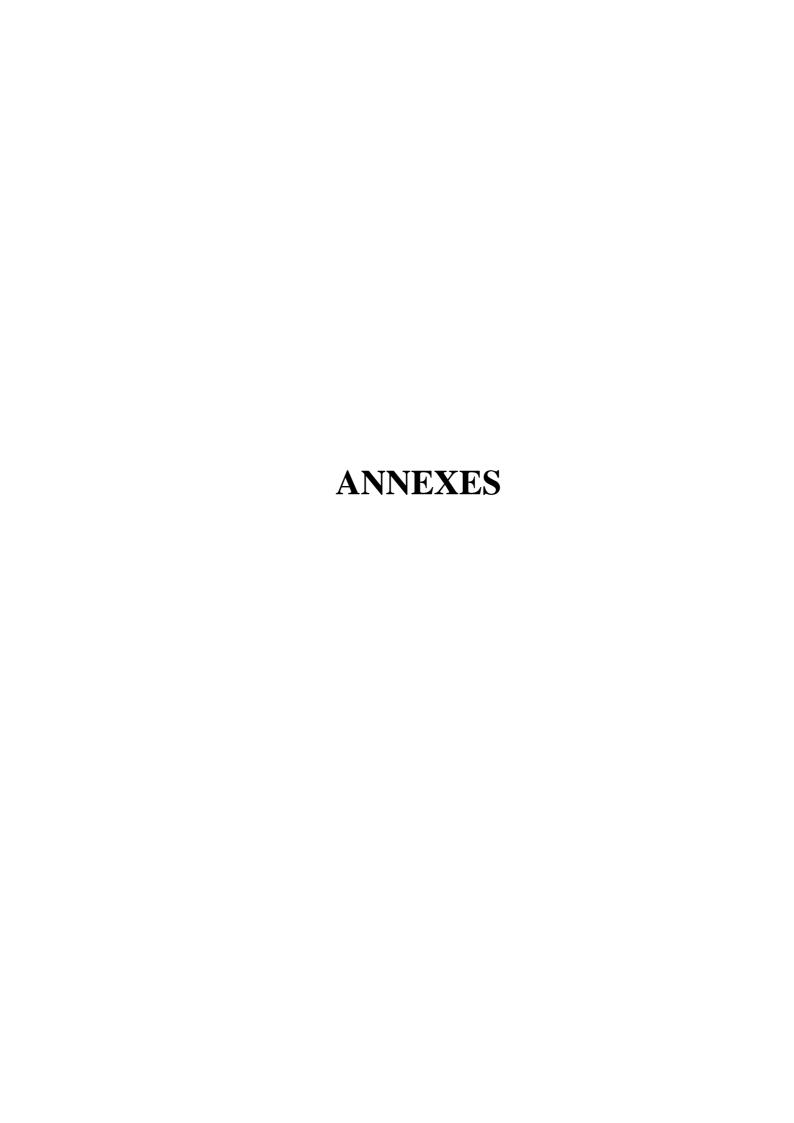


- **1. ANDRIANANTENAINA**, H, 2005, Contribution à l'étude de la potentialité d'envahissement de *Opuntia monocantha* dans la Réserve Spéciale de Bezà Mahafaly, 66p.
- **2. BERARD** et al, 2005, Savoirs et savoir-faire naturalistes locaux : l'originalité française, 35 p.
- 3. BERKES et al, 1989, The Benefits of Commons. Nature, Vol.340.
- **4. BERNARD ROUSSEL, 2005**, Gouvernance locale et biodiversité : renforcer la représentation des communautés et diversifier les outils, 88p.
- **5. BONFIGIOLI, A, 2004,** Terre des pauvres : gouvernance environnementale locale et gestion décentralisée des ressources naturelles, FENU.
- **6. DAHOU et** *al***, 2004**, La gouvernance des Aires Marines protégées : leçons Ouest africaines, 13p.
- **7. DE SARDAN, O, 1996**, La violence faite aux données. Autour de quelques figures de la surinterprétation en anthropologie.
- **8. DE SARDAN, O, 2001**, Anthropologie et développement. Essai en socio anthropologie du changement social. Paris: APAD-Karthala.
- 9. FELTZ, G, 2003, Rapports d'expertise: gouvernance locale.
- 10. GOODMAN ET BENSTEAD, 2003, The natural history of Madagascar.
- 11. GRAZIA BORRINI et al, Communautés autochtones et locales et Aires Protégées, 109p.
- **12. GRAZIA BORRINI et DUDLEY, 2005**, Les Aires Protégées à Madagascar: bâtir le système à partir de la base, 51 p.
- **13.** LANGRAND, O, 1996, Le rôle de la Réserve Spéciale de Bezà Mahafaly dans la protection des oiseaux du Sud Ouest de Madagascar, 4p, in Akon'ny Ala n°19.
- 14. LE MEUR, P, 2002, Approche qualitative de la question foncière : note méthodologique.
- **15. MYERS et al, 2000,** Biodiversity hotspots for conservation priorities, vol 403.

- **16. NGUINGUIRI**, **JC**, **2003**, Gouvernance des aires protégées dans le Bassin de Congo : principes et pratiques.
- **17. RABOTOSALAMA, N, 2005**, Gouvernance locale et structuration du monde rural dans la Commune rurale de Tranomaro, District d'Amboasary Sud, 37p.
- **18. RAHARINOSY, H, 2001**, Les Helminthoses digestives des bovins aux alentours de la Réserve Spéciale de Bezà Mahafaly, 73p.
- **19. RAMAMONJISOA, B**, Gestion Durable des Ressources de la Biodiversité à Madagascar : une analyse par le cadre analytique de la gouvernance. Non publié.
- **20. RAMAMONJISOA**, **B**, **2000**, Soutien informationnel aux politiques de gestion des ressources naturelles à Madagascar, CTA, 68p.
- **21. RAMBOANILAINA, A, 1996**, Contribution à l'étude du système d'élevage des bovins aux alentours de la Réserve Spéciale de Bezà Mahafaly, 97p.
- 22. RATSIRARSON et al, 2001, Bezà Mahafaly : Ecologie et réalités socio-économiques, 104p.
- 23. RIBOT et JESSE, 1998, Theorizing Access: Forest Profits along Senegal's Charcoal.
- 24. SASKATCHEWAN INDIAN FEDERATED COLLEGE, 1996, Cogestion des ressources naturelles avec les premières nations.
- 25. WEBER et REVERET, 1993, La gestion des relations sociétés-natures : mode d'appropriation et processus de décision. Coll. Savoirs, n°2.

SITES WEB

- www.unihchr.ch
- www.ramsar.org/key_res
- www.iucn.org



Annexe 1: Fiche d'enquête

FICHE D'ENQUETES: Type d'enquête informelle

- 1) Enquête sur la typologie d'utilisation des produits forestiers
- a) Valeurs sociales des ressources naturelles

Les perceptions des ressources naturelles par les riverains.

Catégorisation des produits prélevés

Localisation des zones de prélèvement

Utilisation des produits : ventes, autoconsommation, etc.

b) Valeurs traditionnelles et culturelles

Historique de l'utilisation des ressources et des relations de pouvoir

Existence ou non de forme d'occupations traditionnelles (Sources de terrain de cultures, pâturage, etc.)

Les aspects culturels : rites, us et coutumes, etc.

Influences des personnes sur les ressources,

Répartition spatiale des terres et des autres ressources.

- 2) Enquêtes sur les règles locales
- a) Règles coutumières

Les réglementations communautaires traditionnelles sur les ressources naturelles : mode d'adoption, fonctionnement et application, personnes concernées, types de produits concernés.

b) Règles coutumières

Législation sur les ressources naturelles : mode d'adoption, fonctionnement et application, personnes concernées, types de produits concernés

Réglementation sur les gestions des ressources naturelles,

Comportement des individus vis-à-vis de ces règles

Collaboration et/ou relation existante.

3) Enquêtes sur les acteurs

Groupements existants : statut, fonctionnement, rôles dans la conservation et développement, Interaction entre le pouvoir traditionnel, les associations et autorités locales,

Attitudes des individus vis-à-vis du concept de protection,

Caractéristiques des personnes qui détiennent le pouvoir.

Les techniques de collecte

NIVEAUX	PERSONNES	INFORMATIONS	TECHNIQUE DE
	RESSOURCES	ATTENDUES	COLLECTE
Ménage	Chef de famille	Valeurs sociales:	Entretiens
		Perceptions des	Observations
		ressources naturelles,	
		Utilisation des	
		ressources naturelles,	
		Catégorisation des	
		produits prélevés,	
		Localisation des zones	
		de prélèvement.	
Village	Aînés, personnages	Valeurs	Entretiens
	influents	traditionnelles:	Observations
		Historique de	
		l'utilisation des	
		ressources naturelles;	
		Répartition spatiale	
		des terres et des autres	
		ressources,	
		Les aspects culturels	
		(rites, us et coutumes,	
		etc.)	
		Influences des	
		personnes sur les	
		ressources.	

Autorités locales	Représentant des eaux	Législation sur les	Entretiens
	et Forêts	ressources naturelles,	Observations
		Réglementation sur	
		les gestions des	
		ressources naturelles.	
		Collaboration et/ou	
		relation existante	
		(pouvoir traditionnel,	
		associations et	
		autorités locales).	
		Groupements	Entretiens
Village	Villageois et chefs	existants : statut,	
	d'associations	fonctionnement, rôles	
		dans la conservation et	
		développement	
		Interaction entre le	
		pouvoir traditionnel,	
		les associations et	
		autorités locales,	
		Comportement des	
		individus vis-à-vis du	
		concept de protection.	

Annexe 2: Liste des "Tananaomby"

Six « Tananaomby » sont inclus dans la nouvelle Réserve Spéciale

- o Amboanjokely (Vers Antaolabiby),
- o Ampitanabo (Près du village de Sambieto),
- o Ampitanabo (Tsihoahia),
- o Masimbara (Près du Vatolatsaka),
- o Ampasinabo (Village de Fitranga),
- o Forêt de transition.

Annexe 3: Liste des personnes influentes

Fokontany	Nom	Désignation
Mahazoarivo	Ezafy	Chef de quartier
	Eholognane	Mpisorona
Analafaly	Edamy	Mpisorona
Mihary : Antaolabiby	Tsimaniry	Mpisorona
Ampitanabo	Sambieto	Mpisorona
Ampasinabo	Fitranga	Mpisorona
Ampanihy	Evorombelo	Mpisorona
Ambinda	Elahivelo	Chef de quartier
	Mahalanja	Mpisorona
Antarabory	Elahivelo	Mpisorona

Annexe 4: Dina

Dinan'ny ala Tahiry

Iraisam-pokontany : Mahazoarivo, Analafaly, Ambinda, Mihary, Antarabory (fiarovana ny Ala Tahiry Bezà Mahafaly)

Anio faha...May taona fito amby roarivo, rehefa nivory ny solon-tenam-pokonolona miisa..... avy amin'ireto Fokontany dimy manaraka ireto : Mahazoarivo, Analafaly, Ambinda, Mihary, Antarabory teto amin'ny Camp Bezà Mahafaly, teo ambanin'ny fitarihan'ireo filoham-pokontany dimy manodidina ny Ala Tahiry Bezà Mahafaly izay teo ambany fanamoran'ireto Manampahefana manaraka ireto :

Chef de District de Betioky Sud,

Ben'ny Tanàna ankazombalala,

Lehiben'ny Rano sy ny Ala ary ny Tontolo Iainana Betioky Atsimo

Chef de réserve PNM ANGAP Bezà Mahafaly,

Chef de Centre ESSA Bezà Mahafaly. Ary araka ny Lalàna laharana faha 2001-004 ny 25 Oktôbra 2001 izay mandrindra sy mandamina ny amin'ny Dina momba ny filaminam-bahoaka,

Arakan y Andininy faha 41 sy 54 ny Didim-panjakana Laharana faha 2005-013 ny 11 janoary 2005 andaminana ny fampiharana ny lalàna laharana faha 2001-005 tamin'ny 11 febroary 2003 anaovana ny Fehezan-dalàna momba ny fitantanana ny faritra voaaro (COAP).

Dia nanapa-kevitra fa mba ho tohin'ny fivoriana iraisam-pokontany ny 14 mey 2007 lasa teo izay nandrafitra ny momba ny Komitin'ny ala (solontenam-pokonolona amin'ny fiarovana ny ala Tahiry),

Dia apetraka manomboka anion y Dinan'ny Ala tahiry iraisan'ireo Fokontany dimy manodidina ny Ala Tahiry Bezà Mahafaly ka toy izao manaraka izao ny fifanekena sy teny ifanomezana amin'izany dina izany :

Ny amin'ny fananganana ny Dina

Andininy 1: Atsangana anion y Dina izay avy novolavolaina niarahana tamin'ny fokonolona isam-pokontany avy ka nentina eto amin'ny fivoriambe iraisam'ireo filoham'pokontany dimy, miaraka amin'ireto vondrona manaraka ireto:

Komitin'ala folo voafidy avy amin'ireo Fokontany dimy

Ireo olona hita fa mifandray tanteraka amin'ny Ala Tahiry.

Andininy 2: Ny fitambaran'ireo solon'tenam-pokonolona mahefa voalaza etsy ambony ireo no antsoina hoe Vondron'olona ifotony (VOI) manodidina ny Ala Tahiry Bezà Mahafaly izay rafitra tokana afaka mamolavola na mandrava izao fanampahan-kevitra izao.

Ny amin'ny heloka sy ny vono dina

Andininy 3: Ireo tsy heloka be vava sy azo atao raharaham-pihavanana no ifanarahana fa hampiharana izao Dinan'ny Ala tahiry izao,

Andininy 4: Mizara roa ny heloka ifanekena fa voan-dina ato amin'ny Ala Tahiry dia ny heloka ao amin'ny fon'ny ala Parcelle Iambalavy sy ny vohitra Parcelle II andaniny, ary ny heloka tsotra amin'ireo faritra hafa amin'ny Parcelle II sy oreo faritra lamban'ala tahiry ankilany.

Andininy 5 : Toy izao manaraka izao ny dina ifampifehezana amin'ireo faritr'ala voatendry eo ambony ireo :

Heloka amin'ny fon'ala:

HELOKA	LOA DINA	NY VOAN-DINA
Fanapahan-kazo		Ny manapaka hazo na ny
		mpitatitra
Fampidirana omby		Ny tompon'omby
Fihazana tantely na ovy na		Ny mpihaza tantely
biby		
Fihazana rom-pamata		Ny mpihaza
Fanimbana ireo « dispositifs »		Ny mpanimba
Famonoana biby		Ny mpamono

Heloka amin'ny lamban'ala tahiry

HELOKA	LOA DINA	NY VOAN-DINA
Fanapahan-kazo		Ny manapaka hazo na ny
		mpitatitra
Fihazana tantely na ovy na		Ny mpihaza tantely
biby		
Fihazana rom-pamata		Ny mpihaza
Fanimbana ireo « dispositifs »		Ny mpanimba
Famonoana biby		Ny mpamono

Misy kosa anefa ny heloka mety tsy voalaza amin'ity fifanekena ity fa ny fivoriam-ben'ny VOI no mametra izay heloka misy iharan'ny DINA nefa tsy voarakitra ato.

Ny amin'ny Komitin'ny Dina

Andininy 6: Atsangana ny atao hoe komitin'ny dina izay rafitra iray iraisan'ireo fokontany dimy izay voafidy avy amin'ireo VOI, ahitana ireo Olobe fito Mpizaka ka hanadihady, hamototra sy hampihatra ny vono-dina araka ny fahaizany ara-drazana sy fahendrena eo amin'ny fokontany

Amin'ny maha tompon'andraikitra voalohany ny ben'ny tanàna amin'ny filaminam-bahoaka dia mpikambana avy hatrany ao amin'ny komitin'ny dina izany izy, ka ilaina mandrakariva amin'ireo zakan-drazana mety hiseho momba ny fampiharana ny Dina.

Andininy 7: Izany komity izany dia miasa an-tsitra-po ary araky ny filàna misy sy ireo heloka hita sy tratra ato amin'ny Ala tahiry Bezà Mahafaly no fotoana hivorian'izy ireo.

Hisy kosa anefa vody hena atolotra azy ireo amin'ny vono-dinaka ny fivoriam-be amin'ny zakan-drazana no mametra izany vody hena ho an'ny komitin'ny dina izany.

Andininy 8: Ny fivoriambem-pokonolona amin'ny alalan'ny zakan-drazana no sehatra ampiharana ny dina raha toa ka misy ny tratra manao heloka, ka ireo komitin'ny dina ireo no mitarika ny zakan-drazana ary ny Zoky olona indrindra ao anatin'ny Komitin'ny Dina no manapaka hevitra farany amin'ny olana tsy voavaha.

Ny amin'ny fikarohana sy ny fiantsoana ny voan-dina

Andininy 9: Ny mpiasan'ny rano sy ny ala na ny mpiasan'ny ala tahiry na ireo komitin'ny ala manana adidy manao fisavana ny ala tahiry no tompon'andraikitra amin'ny fisavana, ny fanarahandia (ny omby), ny fanadihadiana, fitondrana ireo olona nahavita ny heloka e'o anoloan'ny komitin'ny dina.

Atao tan-tsoratra vonjy maika (PV provisoire) ny fanadihadiana izay soniavin'ireo nandray anjara tamin'ny fanadihadiana sy ny nahavita heloka mba ho porofo hana-kery,

Entanina lehibe ihany koa anefa ireo tsara sitra-po mahita hadisoana any anaty ala tahiry mba hitondra izany any amin'ny komitin'ny dina raha mahita zavatra tsy mety.

Andininy 10: Anjaran'ny Ala tahiry no miantso ny olona nahavita heloka ka entina eo amin'ny zakan-drazana izay tarihin'ireo komitin'ny dina amin'ny fotoana sy amin'ny toerana voafetra (na any an-tanàna na aty amin'ny alatahiry) mba hampiharana ny dina.

Andininy 11: Raha misy anefa meloka minia tsy mamaly ny antso in-telo natao taminy mba ho fampiharana ny dina dia malalaka amin'ny mpiasan'ny ala tahiry ny mandefa ny raharaha any amin'ny tomponandraikitry ny Rano sy ny Ala mahefa mba ho fampiharana ny COAP.

Andininy 12: Ny fanampahan-kevitra rehetra vita tamin'ny loa dina dia tanàna an-tsoratra hatrany mba hisian'ny mangarahara sy hialana amin'ny disadisa mety hitranga, ary tolorana dika mitovy ny Ben'ny tanàna, ny ben'ny rano sy ny ala ary ny ben'ny ala tahiry mba ho tatitra.

Ny amin'ny vokatry ny dina

Andininy 13: Ny vola...isaky ny loa dina dia atokana ho an'ny komitin'ny ala mba ho fampitaovana ny komity sy ho fampandehanana ny raharahan'izy ireo,

Andininy 14: Ny komitin'ny Dina no manapaka hevitra tanteraka ny amin'ny vokatry ny dina mba ho fanatanterahana ny fampandrosoana ny fokantany manodidina, ka tanana an'tsoratra hatrany izay fanapahan-kevitra noraisina ka atao amin'ny tatitraaraka ny andininy faha 12.

Andininy 15: Ny heloka izay tsy voafehin'izao dina izao, ka ilàna raharaham-pihavanana amin'ny fokonolona dia entina tanteraka amin'ny zakan-drazana izay tarihin'ny komitin'ny dina hatrany mba ho fampiharana ny dina.

Fa izay tsy voafehin'ny dina dia arahina avy hatrany ny COAP izay mifehy ny ala tahiry.

Andininy 16: Ireo izay minia mamerina fanintelony ny heloka efa nahazoany sazy araky ny dina dia ny komitin'ny Dina no manolotra avy hatrany azy amin'ny tompon'andraikitry ny rano sy ny ala mba ho fampîharana ny COAP.

Fetra famaranana

Andininy 17: Izao dina izao no natao dia mba ho famenon'ireo « COAP » sy « Règlement intérieur » izay mifehy ny ala tahiry ary mba ho fandraisan'andraikitr'ireo fokonolona manodidina ny ala tahiry amin'ny fiarovana azy.

Andininy 18: Ny fanovàna izao dina izao dia tsy tanteraka raha tsy ny antsasamanilan'ny Vondron'olona ifotony no manaiky ny fanovàna na ny tolo-kevitr'ireo antsasamanilan'ireo Filoham-pokontany niara-nanatanteraka izany.

Andiny 19: Manan-kery avy hatrany ny dina rehefa voasonian'ireo filoham-pokotany dimy sy ireo solontenam-pokonolona nanatrika, ny Ben'ny tanànan' Ankazombalala, ny Lehiben'ny rano sy ny Ala Betioky atsimo, ny komitin'ny dina, ny komitin'ny ala, ary ireo mpiasan'ny ala tahiry ka avy nandalo « contrôle de légalité » avy amin'ny Chef de District de Betioky Sud, ary rehefa avy natao afisy any amin'ny kaominina sy navoaka tamin'ny Radio Feon'ny Atsimo tao Betioky Atsimo mba ho fampahafantarana fahobe.

Annexe 5: Principe de bonne gouvernance

- « Légitimité et droit à l'opinion » : s'assurer de la capacité des hommes et des femmes à influencer les décisions sur la base de la liberté d'association et d'expression,
- « Responsabilité » : attribuer la responsabilité et l'autorité de gestion aux institutions qui sont les plus près des ressources en questions,
- « Justice » : partager équitablement les coûts et les bénéfices de la conservation et fournir un système de recours à un jugement impartial en cas de conflits,
- « Ne pas causer du tort » : s'assurer que les coûts de la conservation ne « tombent » pas sur certains acteurs sociaux faibles sans aucune forme de compensation,
- « Direction » : établir des objectifs de conservation à long terme reposant sur une appréciation des complexités écologiques, historiques, sociales et culturelles,
- « Performance » : répondre aux besoins et soucis de toutes les partie prenantes tout en utilisant raisonnablement les ressources, et
- « Imputabilité » : avoir des lignes de responsabilités claires et assurer un flux transparent des informations sur les processus et les institutions.

Annexe 6: Les catégories d'aires protégées selon UICN

CATEGORIE		ТҮРЕ
I	I Ia Réserve nati	
	Ib	Zone de nature sauvage
	II Parc national	
	III	Monument naturel
IV		Aire gérée pour l'habitat et les
		espèces
V		Paysage terrestre ou marin
		protégé
VI		Aire protégée de ressources
		naturelles gérées

Annexe 7: Extrait du Décret n° 87-110 fixant les modalités des exploitations, des permis de coupe et des droits d'usage

Article premier : Les modalités des droits d'usage, des permis de coupe et des exploitations forestières sont régies par le présent décret.

CHAPITRE PREMIER DES DROITS D'USAGE

- **Art. 2.-** Les droits d'usage consistent dans le ramassage, la récolte et le prélèvement des produits forestiers nécessaires aux besoins personnels et familiaux des membres d'une collectivité rurale.
- **Art. 3**.-Peuvent prétendre à l'exercice des droits d'usage les habitants des Collectivité rurales. L'exercice des droits d'usage sur les forêts est toujours subordonné à l'état et à la possibilité des forêts.
- **Art. 4**.-Les usagers sont tenus de contribuer à la participation à l'Action en faveur de l'arbre par des reboisements dont l'exécution est déterminée par le chef de cantonnement forestier.
- **Art. 5**.-Les droits d'usage ne peuvent en aucun cas s'exercer sur les essences de première et deuxième catégorie et sur les autres espèces de la valeur qui sont classées dans ce but par arrêté du Ministre chargé de l'administration des Eaux et Forêts.
- Art. 6.-Les droits d'usage s'exercent sans formalité préalable en ce qui concerne :
- -le ramassage de bois morts, des fruits et des plantes alimentaires croissant dans la forêt.
- -l'approvisionnement en bois de chauffage qui ne doit porter en aucun cas que sur les essences de quatrième et cinquième catégorie.
- **Art.** 7.-Le prélèvement en forêt de perches et de gaulettes ou autres produits destinés à la réparation ou à la construction d'habitations, pirogues, de parcs à bœufs doit faire l'objet d'une déclaration préalable adressée au représentant de l'Administration des Eaux et Forêts le plus proche qui en délivre une autorisation de coupe à titre gratuit. Cette déclaration devra préciser la quantité, les essences et les dimensions de ces produits ainsi que les lieux de prélèvement.
- **Art. 8**.-Pour les bois de cercueil, la demande est adressée au président du comité exécutif du Fokontany qui délivre vu l'urgence, une autorisation provisoire et transmet la demande au représentant de l'Administration des Eaux et Forêts le plus proche pour régularisation.

Art. 9.-La fourniture des bois nécessaires à la fabrication non commerciale des pirogues destinées à la satisfaction des besoins des collectivités se fait également sous forme d'autorisation de coupe gratuite accordée par le chef de cantonnement forestier sur demande adressée au président du comité exécutif du Fokontany.

La pirogue terminée, le président du comité exécutif du Fokontany devra en indiquer les dimensions au chef de cantonnement forestier qui la fera marquer de l'empreinte du marteau forestier.

Art. 10.-Les droits d'usage sont indivisibles et incessibles.

Les produits obtenus ne peuvent, sous quelque forme que ce soit, faire l'objet de commerce.

Art. 11.-L'exercice des droits d'usage peut être retiré sans compensation aux Collectivités qui manifestent une indifférence notoire vis-à-vis de la lutte contre les feux sauvages et le reboisement.

Art. 12.-Dans tous les cas, l'exercice des droits d'usage par voie de cantonnement consistant dans concentration des droits sur une partie de la forêt.

Fait à Antananarivo, Le 31 mars 1987.